

JANVIER 2017

LE CORNÉLIEN



LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE SAINT CORNEILLE



sommaire

LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE SAINT CORNEILLE

le mot du maire 3

le budget 4 | 5

les commissions élus 6 | 7

les commissions 8 | 13

la vie scolaire 14 | 15

la bibliothèque 25

la vie locale 16 | 25

les associations 26 | 30



ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

Création de nouveaux massifs sur le passage du centre bourg vers le multi-accueil.

Le Cornélien

Directeur de publication : Patrick Gaudré

Commission de communication :
Malika Planche, Martine Évrard, Christelle Levasseur,
Thierry Monchatre, Marie Laure Ollivier, Michel Pré,
Annick Richard

Impression : ITF imprimeurs - 02 43 42 00 38
Bulletin tirés à 650 exemplaires.

le mot du Maire



PATRICK GAUDRÉ
MAIRE DE SAINT CORNEILLE

Chères Cornéliennes, chers Cornéliens,

Je voudrai tout d'abord vous remercier pour l'accueil que vous avez réservé à nos agents recenseurs en février dernier : ce sont 1 404 habitants qui ont été comptabilisés. Les projets mûris depuis plusieurs années font de 2016 une année de réalisations importantes :

- Les travaux d'extension de notre réseau d'assainissement collectif dans le secteur des « Marais » se sont achevés au Printemps dernier et ont permis la réalisation de 84 nouveaux branchements.
- La réfection des voiries communales de « l'Espérance » et de « Plaisance »
- L'ouverture, en février dernier, du Multi-accueil construit par la communauté de communes et dont la fréquentation est un succès ;
- La réhabilitation et la mise en accessibilité des sanitaires du groupe scolaire qui dataient de 1965 ;
- Le renforcement du réseau d'eau potable « Grande Rue ».

En 2017, le mouvement se poursuivra :

- Réhabilitation de l'ancien préau du Groupe scolaire par la transformation en salle de motricité
- Terrain de sport du « Coudray » : agrandissement et mise aux normes de la partie vestiaire
- Lancement d'une étude concernant l'aménagement du centre bourg : place publique, accessibilité mairie, déplacement abribus, ...

La commune n'enregistre pas de réelle baisse des dotations de l'état (26% de nos recettes réelles) car cette perte est compensée par notre évolution démographique ; de même la politique d'investissements importants réalisés depuis plusieurs années a été maîtrisée financièrement : depuis 2009, le taux des impôts communaux n'a pas augmenté et dans le même temps notre taux d'endettement a diminué de manière substantielle (143 €/hbt en 2015 contre 469 €/hbt en 2009).

Je remercie l'ensemble des élu qui m'aident à réaliser notre programme, les agents communaux qui travaillent à nos côtés, le monde associatif et toutes celles et ceux qui participent au bien-vivre dans notre commune.

Je ne voudrai pas terminer ce petit mot sans une pensée toute particulière pour M Georges DELANGLE et Mme Marie MÉDARD, décédés en 2016 : M Georges DELANGLE, élu pendant 24 ans dont 6 années en qualité de maire de 1989 à 1995 et Mme Marie MÉDARD, élue pendant 12 années, ont été des personnes très dévouées à la cause publique et profondément engagés dans notre commune ; à ce titre ils méritent toute notre reconnaissance.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2017.

budget



BUDGET 2016

La gestion des finances communales s'établit autour de trois budgets qui ont représenté globalement pour 2016 un montant de 2 917 025 €, soit :

- 1* le Budget communal Principal 1 538 307 €
- 2* le Budget du service de l'assainissement 1 371 552 €
- 3* le Budget du Centre Communal d'Action Sociale 7 166 €

Le Budget communal principal 2016 : 1 538 307 euros

DEPENSES		RECETTES	
* FONCTIONNEMENT		991 864 €	
- Achats & Variations de stock	83 300 €	- Excédent année antérieure	93 953 €
Dont Eau et assainissement	5 000	- Charges de Personnel	40 000 €
Gaz, électricité	25 000	- Ventes diverses, Prestations de services	93 300 €
Combustibles	25 000	dont Restauration scolaire, périscolaire	80 000
Fournitures, petits équipements	6 000	- Impôts et Taxes	454 303 €
Fournitures Administratives	4 000	dont Taxe d'Habitation	242 158
Fournitures scolaires	4 000	Foncier Bati	116 241
- Services Extérieurs	151 950 €	Foncier Non Bati	30 029
dont Restaurant Scolaire	75 600	Contrib. Foncière Entreprise	7 073
Entretien Bâtiment	5 000	Taxes sur les Pylônes	20 286
Voies & Réseaux	30 000	- Dotations, Subventions & Participations	290 308 €
Autres biens mobiliers	2 000	dont Dotation Globale Fonctionnement.	119 815
Maintenance	15 000	Dotation Solidarité Rurale	49 378
Assurances	7 500	Dotation Nationale de Péréquatation	64 111
- Autres Services Extérieurs	33 200 €	Fonds Dépt. Taxe Profession	10 000
Indemnité comptable	1 000	Allocations compensatrices	21 228
Indemnité DDT	500	Droits de mutation	15 000
Fêtes, cérémonies & réceptions	2 500	- Autres Produits de Gestion Courante	20 000 €
Catalogues et imprimés	4 000	dont Location S.M.U.	6 600
Affranchissement	4 000	Loyers logements communaux	13 400
Télécom. (dont Internet école & mairie)	5 500	- Produits exceptionnels	
- Impôts, Taxes & Versements	2 100 €		
- Reversement du FNGIR	81 374 €		
- Charges de Personnel	312 050 €		
- Autres charges de Gestion	101 525 €		
dont Indemnités maires, adjoints et élus	48 000		
Service Départem. d'Incendie	15 625		
Collèges, mercredis loisirs	10 000		
Autres Subventions	16 000		
- Charges financières (intérêts dette)	7 500 €		
- Charges Exceptionnelles & Dotations amortissements	8 600 €		
- Prélèvement pour investissement	181 056 €		
- Provision pour dépenses imprévues	29 209 €		
* INVESTISSEMENTS	512 215 €		512 215 €
- Remboursement Capital Emprunts	37 000 €	- Autofinancement (Prélèv. sur Fonct.)	181 056 €
- Déficit d'Investissement reporté	100 744 €	- Affectation résultat année 2015	150 000 €
- Opérations d'Équipement (1)	360 271 €	- Récupération T.V.A. (année N-1)	36 883 €
dont acquisition matériel	5 000	- Taxe Aménagement	
Aménagement centre bourg (provision)	72 600	- Subventions d'Investissement	141 676 €
Eglise	7 000	dont Subvention État (DETR)	47 655
Café restaurant (provision)	10 000	Subvention Département	12 000
Restaurant scolaire	3 213	CdC Brières et Gesnois	24 000
Signalétique	17 585	Fond Solidarité Territoriale	36 521
Mairie (matériel bureau)	3 000	Sarthe Habitat	21 500
Groupe Scolaire : mobilier et aménagement	101 238	Autres	
Embellissement centre-bourg	7 000	- Emprunts	0 €
Voirie Communale	39 000	- Amortissements	2 600 €
Centre bourg (viabilisation locatifs + crèche)	90 935		
Terrain de sports	3 700		
- Immobilisations	5 200 €		
- Dépenses imprévues	9 000 €		

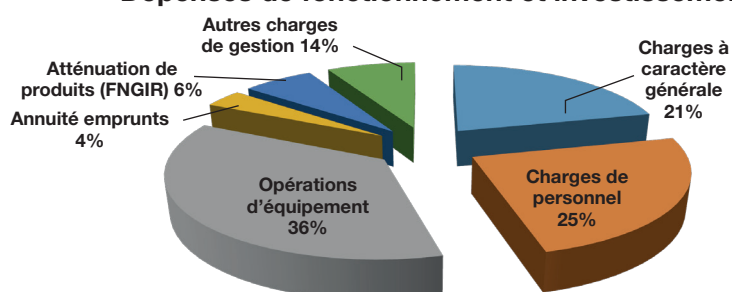
ÉVOLUTION DES TAUX COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES EN 2016

Malgré la baisse de dotations de l'État et des charges nouvelles (rythmes scolaires), le conseil municipal, a tenu son programme d'investissement sans modifier la fiscalité

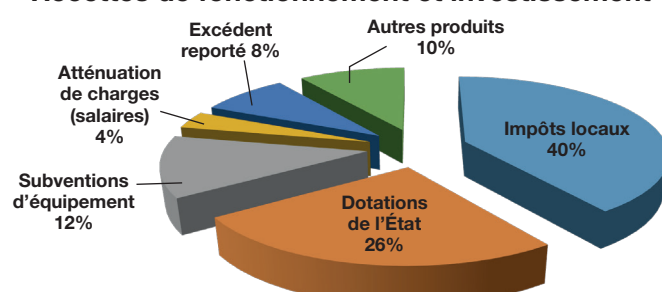
communale. L'ensemble des taux a donc été maintenu au niveau de 2010. A noter que les taux communaux restent très inférieurs aux taux moyens nationaux de 2015.

	Taux moyens communaux nationaux en 2015	Taux 2016			Rappel taux 2015			Évolution (A) / (B) %
		Saint Corneille	Communauté communes	Ensemble (A)	Saint Corneille	Communauté communes	Ensemble (B)	
TAXE D'HABITATION	24,19 %	20,77 %	3,67 %	24,44 %	20,77 %	3,53 %	24,30 %	+ 0,58 %
FONCIER BATI	20,52 %	16,43 %	2,92 %	19,35 %	16,43 %	2,81 %	19,24 %	+ 0,58 %
FONCIER NON BATI	49,15 %	37,33 %	5,71 %	43,04 %	37,33 %	5,49 %	42,82 %	+ 0,51 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,95 %	22,68 %	2,22 %	24,90 %	22,68 %	2,13 %	24,81 %	+ 0,34 %

Dépenses de fonctionnement et investissement



Recettes de fonctionnement et investissement



LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : 1 371 552 €

Pour 2016, le budget assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'exploitation : 268 949 €

Section d'investissement : 1 102 803 €

Ce budget prend en charge le fonctionnement, l'amortissement et l'investissement de la station d'épuration ainsi que de l'ensemble des réseaux collecteurs. La recette principale de ce budget est la surtaxe d'assainissement prélevée sur les factures d'eau (environ 18 000 €/ an, soit un abonnement annuel par branchement au profit de la commune de 54,67 € TTC + 0,078 € TTC/m³ d'eau consommé). Le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), exigible à tout foyer se raccordant pour la première fois au réseau d'assainissement collectif a été fixé à 3 000 € pour les nouvelles constructions et à 1 000 € pour les logements existants à la création du réseau.

L'entretien du réseau d'assainissement est directement rémunéré auprès du fermier chargé de l'entretien : à ce titre, la société Lyonnaise des Eaux a été choisie depuis le 1er octobre 2010 pour exploiter ce service selon un contrat de Délégation de Service Public établi pour 12 ans. (Abonnement annuel à compter du 1er octobre 2016 de 18,17 € TTC + 1,24 € TTC/m³ d'eau consommé).

Concernant la section investissement, le budget d'assainissement 2016 s'élève à 1 102 803 € et comporte pour un montant de 530 000 € TTC la fin des travaux d'extension du réseau d'assainissement réalisés en début d'année 2016 par l'entreprise GT Canalisation dans le secteur des « Marais » et 430 000 € de remboursement de l'emprunt de trésorerie. Avec cette extension concernant un linéaire de 1800m, ce sont 85 nouveaux branchements qui ont été réalisés sur le secteur des « Marais » situés chemin des Marais, route de Plaisance, route de l'Espérance, rue des Sablons à partir du n°42, chemin des chouannières, jusqu'au lieu dit « la maison neuve »

RAPPEL : la réglementation concernant l'obligation du raccordement au tout à l'égout est défini par l'article L1331-1 du code de la santé publique qui stipule :

« Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. »

Toutefois, un arrêté interministériel détermine les catégories d'immeubles pour lesquelles un arrêté du maire, approuvé par le représentant de l'Etat dans le département, peut accorder des prolongations de délais qui ne peuvent excéder une durée de dix ans, notamment « Aux propriétaires d'immeubles ayant fait l'objet d'un permis de construire datant de moins de dix ans, lorsque ces immeubles sont pourvus d'une installation réglementaire d'assainissement autorisée par le permis de construire et en bon état de fonctionnement »

Aussi, la commune de Saint Corneille a décidé de mettre en place les prolongations de délais pour toutes les constructions de moins de 10 ans en reportant la date limite pour le raccordement au réseau collectif à 10 ans à compter de la date d'achèvement de fin de travaux ou, à défaut, un an après le dépôt de l'ouverture de chantier si le délai de construction est supérieur à 1 an.

Chiffres clés 2015 de la commune de Saint Corneille
(source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>)

LE BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) : 7 166 €

Le Centre communal d'action sociale (CCAS), autrefois Bureau d'aide sociale, est un service administratif, distinct de la mairie, qui entre autres attributions, intervient en matière d'aide sociale pour ce qui concerne la constitution de dossiers, la recherche éventuelle d'informations complémentaires. Il les transmet aux services compétents du département après avoir émis un avis.

Un CCAS participe en partenariat avec les institutions publiques et privées aux actions menées dans le domaine du développement social de la population dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Il peut également allouer des secours sous forme de prestations en nature ou en espèces.

Pour son fonctionnement, le CCAS est administré par un conseil d'administration dont le maire est le président ; il comprend à parts égales des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le maire.

Son budget 2016 s'élève à **7 166 €uros**. Ne disposant pas de recettes propres, ce budget est alimenté par l'intermédiaire d'une subvention émanant du budget communal dont le montant pour 2016 est inscrit à hauteur de 4 000 €. Sont imputées sur ce budget, les aides aux familles en difficulté mais également les rencontres avec nos aînés de plus de 65 ans afin de créer un climat convivial et briser pour certains la solitude : repas annuel des anciens, colis de Noël.

A noter que dans le domaine social, notre commune adhère au Centre Social Rural cantonal situé à Montfort le Gesnois qui intervient dans de nombreux domaines : hôtel social de Beillé, halte garderie, CLIC, emploi et chantiers d'insertion, épicerie solidaire, lieu de permanences du RSA et de divers services sociaux,.. A ce titre la commune verse de son budget général une subvention au Centre Social rural cantonal de 6,00 € par habitant soit, pour 2016, un montant de 7 194 €.

Chiffres clés	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	792	619	929
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	554	432	746
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	239	186	183
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	382	299	453
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	284	222	435
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-98	-77	-18
Capacité d'autofinancement = CAF	241	188	180
FONDS DE ROULEMENT	143	112	476

Opérations de Fonctionnement	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	792	619	929
dont : Impôts Locaux	324	253	405
Autres impôts et taxes	48	38	40
Dotations globales de fonctionnement	228	178	207
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	554	432	746
dont : Charges de personnel	243	190	277
Achats et charges externes	209	164	219
Charges financières	9	7	29
Contingents	16	13	59
Subventions versées	17	13	44
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	239	186	183

Endettement	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Encours de la dette au 31/12/2015	183	143	698
Annuité de la dette	48	38	114



VOS ÉLUS

Patrick Gaudré, Maire

Michel Pré 1^{er} Adjoint,
Christelle Levasseur 2^{ème} Adjointe,
Malika Planche 3^{ème} Adjointe



Sylvain Barantin, Aurélie Barré, Gérard Breteau, Martine Evrard, Katy Guérif, Henri Lermenier, Thierry Monchatre, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Frédéric Rousier, Michel Viratelle,

M. PATRICK GAUDRÉ, MAIRE, EST CHARGÉ :

Urbanisme et finances communales ; Gestion du personnel du secrétariat et personnel technique ; Entretien de l'ensemble de la zone agglomérée : voirie, trottoirs, parking, signalétique, réseau pluvial, réseau assainissement, stade, tennis, boulodrome, cimetière ; Signalétique de la zone rurale ; Suivi des marchés publics ; Gestion du matériel utilisé par les employés à la voirie : inventaire panneaux, matériels, notification des interventions sur cahier par véhicule roulant, etc....

DÉLÉGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS :

M. Michel Pré, 1^{er} Adjoint au Maire, est délégué chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie communale et des réseaux (assainissement, pluvial, éclairage public, alimentation en eau potable, ERDF et téléphone) et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : L'entretien et la réparation du patrimoine immobilier communal : Mairie, groupe scolaire, équipements sportifs, église, bibliothèque, restaurant scolaire, atelier municipal, café restaurant, logements locatifs, salle multi usages et annexes, gestion des clés ; Le suivi des commissions de sécurité (bâtiment, football, ...) ; Le suivi des contrats d'entretien : assurances, extincteurs, affermage assainissement et pluvial, chauffage gaz, téléphone, Internet, photocopieurs, éclairage public, La gestion et l'entretien du territoire communal : voirie communale, chemins communaux et ruraux, collecteurs et fossés communaux.

MME CHRISTELLE LEVASSEUR, 2^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée en charge des finances, de la vie scolaire, de l'administration du service public local et du cadre de vie. Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : Préparation et suivi des budgets ; Administration du service public local : courrier mairie, archives, fournitures, ressources humaines, bibliothèque municipale, école, accueil périscolaire, cantine ; Préparation des réunions de Conseil municipal et suivi des comptes rendus ; Vie scolaire et gestion du personnel (école, restaurant scolaire, accueil périscolaire, femmes de ménage) ; Cadre de vie et environnement de la zone agglomérée ; Représentation de la commune à l'extérieur dans les commissions de fleurissement et illuminations.

MME MALIKA PLANCHE, 3^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée en charge des affaires sociales, des affaires générales (état civil, élection, etc.), de la communication et de l'animation communale. Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : Affaires sociales : animation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ; Gestion des logements locatifs communaux ; Affaires générales (état civil, élections, gestion du cimetière, etc.) communication, culture, animation et sport ; suivi des locations et fonctionnement de la salle multi usages (SMU).

LES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission Urbanisme :**

Patrick Gaudré (Président), Michel Pré (Président délégué), Frédéric Rousier, Gérard Breteau, Martine Evrard et Henri Lermenier.

- **Commission des Finances :**

Patrick Gaudré (Président), Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Michel Pré, Malika Planche, Thierry Monchatre, Aurélie Barré, Frédéric Rousier.

- **Commission des Travaux, gestion des contrats, patrimoine :**

Michel Pré (Président délégué), Malika Planche, Christelle Levasseur, Martine Evrard, Frédéric Rousier, Michel Viratelle, Katy Guérif et Gérard Breteau.

- **Commission Voirie, chemins ruraux et hydraulique (collecteurs) :**

Michel Pré (Président délégué), Sylvain Barantin, Frédéric Rousier, Gérard Breteau, Malika Planche et Michel Viratelle.

- **Commission Communication, culture, animation, sport, jeunesse :**

Malika Planche (Présidente déléguée), Annick Richard, Martine Evrard, Marie-Laure Ollivier, Thierry Monchatre et Christelle Levasseur.

- **Commission Environnement et cadre de vie :**

Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Katy Guérif, Frédéric Rousier, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Martine Evrard, Henri Lermenier, Michel Viratelle et Malika Planche.

- **Commission vie scolaire (restaurant et école) :**

- Sous commission Restaurant Scolaire Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Martine Evrard, Thierry Monchatre, Aurélie Barré et Malika Planche.

- Sous commission Vie Scolaire Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Martine Evrard, Katy Guérif, Frédéric Rousier, Aurélie Barré et Malika Planche.

- **Commission d'appel d'offres et jurys de concours :**

Michel Pré (Président délégué), Christelle Levasseur, Gérard Breteau sont élus membres titulaires. Frédéric Rousier, Henri Lermenier, Michel Viratelle sont élus suppléants.

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

Patrick Gaudré (Président),

- Membres du conseil municipal : Malika Planche, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Martine Evrard, Thierry Monchatre.

- Membres extérieurs : Françoise Chartier, Aimée Viratelle, Jacqueline Péan, Sylviane Guillard.



De gauche à droite premier plan

Malika Planche, Martine Evrard, Aurélie Barré, Patrick Gaudré, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard

De gauche à droite au second plan

Henri Lermenier, Katy Guerif, Frédéric Rousier, Michel Pré, Michel Viratelle, Gérard Breteau



TRAVAUX

RÉHABILITATION ET ACCESSIBILITÉ DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Les travaux de l'année 2016 se sont concentrés sur le Groupe Scolaire.

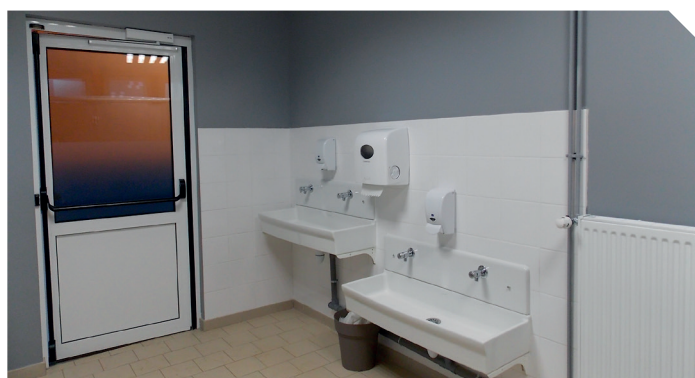
Les sanitaires filles et garçons dataient de plusieurs décennies. Nous avons donc décidé la réhabilitation complète de ceux-ci. Par la même occasion, nous avons rendu accessible l'école aux enfants et aux personnes à mobilité réduite.

Cette opération a entraîné deux mois de travaux et s'est effectuée pendant les congés scolaires d'été. Celle-ci s'est faite en partenariat avec la mairie, les enseignants et les diverses entreprises. (Maçonnerie, plomberie, chauffage, électricité, menuiserie, agencement).

Je remercie donc tous ces acteurs pour la réussite des travaux et le respect des délais et tout particulièrement notre collègue Henri LERMENIER pour les plans et le suivi des travaux lors de mon absence.

La fin des travaux a été un peu particulière, en effet les peintures des sanitaires devaient être effectuées par notre personnel technique qui s'est avéré défaillant, ce sont donc les élus qui ont pris les pinceaux pendant une semaine pour devenir artistes peintres. Merci donc à Patrick GAUDRE, Henri LERMENIER, Malika PLANCHE et votre serviteur.

Les travaux du couloir d'accès aux sanitaires (sol, plafond, murs et peinture) seront effectués pendant les congés de février 2017.



Plan de financement

Montant des dépenses :	53 500,00 € HT
Montant des financements :	
DETR 2016.....	14 238,00 € HT
Autofinancement.....	39 262,00 € HT

LA COMMISSION RESTAURANT SCOLAIRE



Cette commission a pour but d'échanger sur la qualité des repas et du service, de porter un avis sur les plats boudés par les enfants, et ainsi veiller à l'amélioration continue de la prestation de restauration scolaire. Cette commission est composée de six élus municipaux, deux employés municipaux, 2 à 3 représentants des parents en fonction des années scolaires, d'un ou deux représentants de la société API, de leur personnel sur site et enfin de leur diététicienne.

La fréquence des réunions est d'environ une fois par trimestre.

La société API a pris la gestion du restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2015. Pour rappel, en moyenne 120 enfants fréquentent quotidiennement le restaurant scolaire. Le service se déroule en deux temps, un premier service pour les maternelles et les enfants de la classe de M. Louvet, puis un deuxième service pour les autres élèves de primaire. Tous les conseils apportés par la société API ont porté leurs fruits et on constate notamment un service plus fluide, et une ambiance générale plus paisible. La dernière nouveauté dans l'organisation du service est

l'attribution d'une place fixe à chaque enfant avec leur nom inscrit sur le dossier des chaises. Ce nouvel agencement facilite le pointage des présences et des absences.

Fait marquant de 2016, une animation Crêpes qui a eu lieu le 23 février 2016, où les enfants ont eu droit en plus des crêpes à une mini boom. Les enfants ont adoré.

Le 12 Mai 2016 les membres de la commission ont pu visiter la cuisine centrale d'Ecommoy.

Le 18 octobre dernier, s'est tenue la réunion annuelle qui a pour but notamment d'élire les parents siégeant au sein de la commission. Les trois parents élus pour l'année scolaire 2016-2017 sont : M^{me} Pauline Danes, Monsieur Arnaud Ducros et Monsieur Adrien Paulin, le vote a été facilité car ils étaient les seuls présents. Nous les remercions pour leur engagement qui contribue au bien-être alimentaire des enfants.

Le 1^{er} décembre 2016, trois représentants de la commission dont un parent, ont déjeuné au sein du restaurant scolaire, permettant ainsi de porter un jugement partial sur la prestation.





COMMISSION VIE SCOLAIRE

Le Périscolaire

Les membres de la commission Vie scolaire ont en charge l'élaboration des règlements intérieurs des activités périscolaires (garderie La Marelle et les NAP), la fixation de leur prix, et ils participent aux choix organisationnels. A titre d'exemple : l'acquisition du logiciel Noé pour la gestion des pointages des enfants ou encore la mise en place d'un dossier unique d'inscription remis dorénavant aux familles fin juin pour la rentrée de septembre suivante.

Le comité de Pilotage des Nouveaux Rythmes scolaires

Créé en janvier 2015, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires voulus par le gouvernement, ce comité continue à se réunir afin d'apporter un suivi et une évaluation de notre PEDT (Projet Educatif territorial). Monsieur Louvet et Monsieur Pauloin (enseignants), Marie-Noëlle Dujardin et Nathalie Goupil (employées communales), deux représentants des parents élus (non définis pour l'année scolaire 2016-2017), Patrick Gaudré maire, Malika Planche et Christelle Levasseur adjointes sont membres de ce comité.

Réunis le 30/11/2015 puis le 17/05/2016, le comité se réjouit de voir la fréquentation des NAP toujours à un très haut niveau de fréquentation ; avec une moyenne quotidienne de 120 enfants. La nouveauté par rapport au PEDT d'origine, est le nombre de cycle qui a été réduit à 3 au lieu de 5.

Durant l'année 2016 les enfants ont eu l'occasion de pratiquer les activités suivantes : Farandoles des jeux, Loisirs créatifs, Multisports avec Raphaël Cholet un intervenant de Profession Sport, du Recup'Art ou encore « Réalise une expression » atelier animé par Nathalie Rouxelin de Nath'sculpture ; des arts plastiques, du Tennis de Table encadré par Michel Ménager, du Kamishibai (théâtre japonais) ; des activités de plein air ; de la Zumba avec Laurence Galbrun professeur agréé, des jeux autour du timbre, du Théâtre avec Laurence intervenante de la troupe TTT, etc...



Du changement pour 2017.

Dans le cadre de la fusion des deux communautés de communes du pays des Brières et du Gesnois et du Pays Bilurien, la future EPCI prendra la compétence «Enfance Jeunesse» à compter du 1er janvier 2017. Ainsi à l'avenir les activités périscolaires, leurs organisations et leurs tarifs seront gérés par la Communauté de communes. Nous allons avoir un grand nombre de réunions sur le sujet courant 2017 afin d'être prêt pour la rentrée de septembre 2017. Nous avons déjà engagé une réflexion avec les communes de Fatines et Savigné l'Evêque pour un poste de directeur d'animation mutualisé. Nous tiendrons le comité de pilotage informé des avancées de ce dossier, très important pour les familles et le personnel communal.



LE PERSONNEL COMMUNAL D'ENCADREMENT

DE GAUCHE À DROITE :
MARIE-NOËLLE DUJARDIN, CATHERINE LELAY,
EDWIGE PINTON, NATHALIE GOUPIL, CORALIE MAILLARD,
JOCELYNE BENOÎT.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année les anciens combattants, les élus et la population se sont réunis pour commémorer l'armistice. Cette année, la commémoration du 11 novembre 2016 s'est déroulée avec la présence d'enfants de CM lecteurs de l'école primaire. Chaque enfant a eu à cœur de prendre part à cette commémoration. Nous remercions : Coralie ARNAUD, Jeanne CHAUDEMANCHE, Hippolyte FORTIN, Aurèle GOUGAUT, Timothée LEBOURGEOIS, Elise LEPILLER, Suzanne LEVASSEUR, Martin MONCHATRE, Nathan PLAUDIN, Amélys SILLIERES pour leurs participations.



LE CCAS À SAINT CORNEILLE

Il est composé de 5 membres du conseil municipal et 5 membres externes, il est présidé par le Maire.

Le Centre Communal d'Action Sociale a plusieurs missions :

- aider financièrement les Cornéliens en difficulté. Pour être aidé, ils doivent contacter le service social de la circonscription qui fera une évaluation sociale. Un dossier social élaboré par le service social du département est alors présenté aux membres du CCAS. Après une étude de la situation, il pourra être alloué une aide financière.
- proposer des moments festifs et conviviaux afin de permettre aux aînés de la commune de se rencontrer. Cette année, a été organisé le traditionnel repas des aînés précédé par la commémoration du 8 mai 1945, ainsi que le goûter de Noël pour les plus de 65 ans. Ce sont des moments importants qui permettent le maintien du lien entre les élus et les aînés de la commune.





ENVIRONNEMENT | CADRE DE VIE

LES RÉALISATIONS 2016

Les jeux pour les enfants

C'est une volonté de la commission, d'équiper annuellement notre commune de 2 à 3 structures pour les enfants.

Nous avons fait l'acquisition de 3 jeux courant 2016, malheureusement 2 seulement ont été installés, le troisième devrait prendre place au printemps 2017.

1 Maison en bois pour les tout petits installée au niveau de l'espace vert Rue des Camélias

1 Balançoire de type face à face à côté du parking de l'école en remplacement de celle qui était cassée.

Et enfin une structure à grimper nécessitant l'installation d'un sol amortissant qui sera implanté au printemps prochain également à côté de l'école.

Le total de ces investissements représente un coût de 5.108,40 € TTC.



Les aménagements paysagés et le Fleurissement

Création de nouveaux massifs sur le passage du centre bourg vers le Multi-accueil, et également aménagement du rond-point du lotissement de Bellevue

Ces aménagements ont été réalisés par un paysagiste, la société Atmospher' Jardin, pour un budget total de 5.474€ TTC.

Cet été encore notre village s'est paré de ses plus belles fleurs et nous pouvons remercier Jarod et Christopher, nos deux employés communaux, pour le travail accompli durant toute cette période.

En décembre, Noël s'invite dans le bourg avec la mise en place d'un petit parterre face à la boulangerie, avec 3 sapins naturels et 2 artificiels. Ces derniers ont fait le bonheur de passants ! C'est toujours avec regret que nous voyons nos initiatives pénalisées par des vols !.



Signalétique

Mise en place de toute la signalétique pour le Multi-accueil «Le Jardin des P'tits Loups».

Acquisition d'un nouveau panneau pour l'impasse au niveau de la Rue des Camélias limitant ainsi les passages et demi-tour de véhicules.

Remplacement des panneaux vieillissants.

Le marquage au sol rétabli sur le parking de l'école.

Installation d'une vitrine en forme d'Hibou, spécialement pour les communications du Restaurant Scolaire.

Nos projets pour 2017

Des jeux notamment pour le lotissement de Bellevue,

Implantation d'un Chalet en bois pour le Tennis Club,

Travailler avec la Communauté de communes pour l'implantation du City Stade en espérant que cette réalisation demeure au budget communautaire de 2017,

Installation d'une quatrième arche d'entrée de bourg route de Lombron,

La commission a décidé de s'engager dans une réflexion globale concernant l'aménagement du centre bourg, et nous serons accompagnés dans ce sens par un cabinet.

ENVIRONNEMENT | CADRE DE VIE



FLEURISSEMENT

Concours des Maisons Fleuries 2016

Nouvelle Catégorie «Aménagements Paysagés»

Nous en parlions dans le Cornélien de l'an passé, la commission environnement et cadre de vie a décidé, pour 2016, d'instaurer une nouvelle catégorie au concours des maisons fleuries en l'élargissant aux maisons dotées d'aménagements paysagés.

Le 22 juillet 2016, le jury intercommunal composé des communes de Savigné l'Évêque, Fatines, St Mars la Brière, Montfort et Sillé le Philippe, a arpenté, les rues du centre bourg et les routes de notre campagne, afin de noter les différentes maisons que nous avons sélectionnées. Le jury a apprécié la création d'une deuxième catégorie pour les aménagements paysagers ce qui facilite la notation.

Le Jury a eu à départager 16 maisons dans la catégorie traditionnelle des maisons fleuries et 5 maisons pour notre toute nouvelle section aménagement Paysagé. Une nouvelle fois nous pouvons constater que les amoureux des fleurs, les jardiniers amateurs, se sont distingués.

Rendez-vous automnale incontournable, le 18 novembre 2016, nous avons eu le plaisir de tous nous réunir afin de remettre les récompenses. C'est l'occasion d'accueillir de nouveaux lauréats et espérons de leur communiquer le goût de poursuivre leurs efforts d'embellissement.

Les trois premiers de la catégorie Maisons Fleuries sont :

- 1^{er} M et M^{me} Drouin Daniel
- 2^e M et M^{me} Coutard Daniel
- 3^e M^{me} Delangle Germaine.

Les trois premiers de la catégorie Aménagements Paysagés sont :

- 1^{er} M et M^{me} Chambrier Eric
- 2^e M et M^{me} Chevallier Jean-Luc
- 3^e M et M^{me} Clément Marius

Après plusieurs années en pole position, nous avons décidé de décerner un prix spécial à M et M^{me} Chartier Maurice en leur attribuant un prix d'excellence, plus que mérité.

Les autres lauréats récompensés lors de cette soirée sont par ordre alphabétique :

M et M^{me} Carre Jacky ; M et M^{me} Crétois Laurent ; M et M^{me} David Jean-Pierre; M et M^{me} Delangle Raymond ; M^{me} Grégoire Odette ; M et M^{me} Lecrenais Maurice ; M et M^{me} Legall Geoffrey ; M et M^{me} Liget Jean-Claude ; M et M^{me} Liget Raymond ; M^{me} Medard Nicole ; M et M^{me} Mortier Gaston ; M et M^{me} Pineau Jacky ; M et M^{me} Speyer Raymond et M et M^{me} Tribondeau Jean-Claude

La commission se réjouit de ce fidèle engagement, et remercie l'ensemble des habitants qui veillent à ce que Saint-Corneille demeure une commune toujours plus verdoyante où il fait bon vivre.





ECOLE PUBLIQUE

ECOLE PUBLIQUE DE SAINT CORNEILLE :

34, Grande rue – Tél. 02 43 27 52 89
Courriel : ce.0720651s@ac-nantes.fr – **Blog** : <http://classece.canalblog.com>
Horaires : 8h45-11h45 et 13h30-16h – mercredi 8h45-11h45 (dont APC de 8h45 à 9h45)
Accueil : à partir de 3 ans



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL "LA MARELLE"

Horaires : 7h30-8h45 et 17h-18h30 les lundi, mardi et jeudi, 7h30-8h45 et 16h-18h30 le vendredi et 7h30-8h45 le mercredi -Tél.02 43 27 97 00

NOUVELLE ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES MUNICIPALES (NAP) : les lundi, mardi et jeudi de 16h à 17h

ACTIVITÉS LOISIRS : à Savigné l'Evêque, le mercredi. Départ de l'école à 11h45, jusqu'à 18h (repas compris)

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : Tél. 02 43 27 97 00

COLLÈGE DE SECTEUR : Wilbur Wright de Champagné - Tél. 02 43 89 52 01 - <http://clg.wwright.e-lyco.fr>

ORGANISATION 2016/2017 :

PS-MS : M^{me} ROSSIGNOL Stéphanie et M^{me} JACQUOT MARIE (le mardi), assistées de M^{me} GOUPIL Nathalie

PS-MS : M^{me} ROBINEAU Marie assistée de M^{me} MAILLARD Coralie

GS : M^{me} PASTOR Chantal, assistée de M^{me} PINTHON Edwige

CP-CE1 : M. BAILLY Pascal

CE1-CE2 : M. PAULOIN Hugues, M^{me} JACQUOT Marie (le lundi)

CM1-CM2 : M^{me} RAOUL Géraldine

CM1-CM2 : M. LOUVET Fabrice, Directeur, M^{me} KRIZEK Anne-Sophie (décharge de direction le mardi)

soit 7 classes pour 177 élèves

Assistante de Vie Scolaire et Emploi Vie Scolaire : M^{me} STAHL Catherine

Centre Médico-scolaire : Docteur MAS, M^{me} LEBLOND Fabienne (infirmière)

Réseau d'aides aux enfants en difficultés (R.A.S.E.D.) de Champagné :

M. PEZERIL Jacques (Psychologue) - M^{me} BENOIST Michelle (Rééducatrice) – 02 43 89 09 31

L'ÉCOLE, C'EST AUSSI :

- une **BCD** (Bibliothèque-Centre-Documentaire), une **salle d'activités**, trois classes équipées de **vidéoprojecteurs interactifs**, 2 cours et 2 préaux.
- une association scolaire « **Accolade** » qui organise entre autre la **Fête de l'École** et finance la plupart des sorties des élèves.
- un accueil périscolaire municipal "**La Marelle**" animé par Mesdames BENOIST Jocelyne, BONTEMPS Martine, DUJARDIN Marie-Noëlle, GOUPIL Nathalie, LE LAY Catherine, MAILLARD Coralie, PINTHON Edwige.
- un **restaurant scolaire** communal. La cuisine est réalisée en liaison froide.
- une **Association de Parents** très active qui soutient l'école (arrivée du Père Noël, aides financières pour l'achat de matériel ou pour le financement de projets particuliers...) et participe à la vie de la commune.
Pour la contacter : ape.stcorneille@gmail.com

LES MOMENTS FORTS DE 2016/2017 :

• **Prix des lecteurs de l'école de Saint-Corneille** : L'école organise son 5^e « **Prix des Lecteurs** » avec le soutien de l'Association des Parents d'Elèves. Les enseignants ont sélectionné par niveau (PS-MS, GS, CP, CE, CM) 4 à 5 livres de littérature jeunesse, les enfants les lisent (depuis novembre), des débats littéraires sont organisés dans les classes. Des auteurs seront contactés.

En juin 2017, chaque enfant sera amené à voter pour son livre préféré. Les livres lauréats seront mis en avant à l'école et à la bibliothèque municipale, à la Librairie THUARD au Mans. Les parents pourront également prendre part au vote. Cette initiative est l'occasion de lire en famille, de débattre, d'argumenter...

• **Elections de parents au Conseil d'École** : Elles ont eu lieu le 7 octobre 2016. Mesdames **BLIN-CHEVALIER, BANNIER, CHAUEMANCHE, CHARLOT PEYRAMAYOU, DECHARTE, GODEFROY-AGRAM, POTIER, VALMY, VALLEE** ; Monsieur **JOUBERT** sont les 10 parents qui ont fait le choix de donner de leur temps pour le bon fonctionnement de l'école. Ils siègeront avec les enseignants, des représentants de la Mairie au cours des trois Conseils d'école qui auront lieu durant l'année scolaire (octobre, janvier, juin).

• **Passerelle école-Multi-accueil** : Un projet a été mis sur pied au cours d'une rencontre avec M^{me} PORTAIL, Directrice. Une seconde rencontre a eu lieu avec les enseignantes de maternelle début septembre. Pour l'instant des enfants du Multi-accueil viennent rejoindre des élèves de Petite-section pour de la lecture d'histoires à la Bibliothèque de l'école avec M^{me} STAHL. Dans l'année, il est prévu des rencontres dans la classe autour de jeux de société.

• **Culture** : thème « **autour du Monde** » (maternelle), spectacles vivants à Coulaines, Saint-Mars-la-Brière ou au Mans, Participation à la **commémoration de l'armistice 14-18 (CM)**, **concert de chants (CM1, CM2)**

• **Activités sportives** : **courses bloquées USEP** à Savigné l'Evêque (CM), **piscine** (de la GS au CM2), **rencontre jeux athlétiques, orientation (CM), enduro, pentathlon (CE2-CM)**

• **Visites** : **Versailles (CM), journée d'accueil au collège de Champagné (CM2), chèvrerie Cailhou (GS), Spacycific'Zoo (PS et MS)**

• **Prévention** : **atelier initiation aux premiers secours** avec la Croix-Blanche (CM), **atelier « éducation à la sexualité » (CM2)** avec M^{me} LEBLOND Fabienne, infirmière de l'Education nationale.

• **Activités diverses** : **marché de Noël, spectacle de Noël** présenté par les enfants avec l'aide de l'association de parents

Des informations, des photos, des vidéos sur le blog de l'école : <http://classece.canalblog.com>

DATES À RETENIR :

- **Arrivée du Père Noël : jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2016**
- **La Fête de l'école aura lieu le dimanche 25 juin 2017** : c'est toujours un grand moment dans la vie de la commune ; n'hésitez pas à venir vous y détendre en famille. Les bénéfices de cette journée alimentent les caisses d'Accolade. Les billets de souscription seront en vente à l'école et auprès des enfants.

COUP DE PROJECTEUR SUR : LES ACTIVITÉS AQUATIQUES À L'ÉCOLE



Les activités aquatiques et la natation sont partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école, au collège et au lycée. **Savoir nager est une compétence inscrite au socle commun de compétences et de connaissances** car elle permet de mieux assurer sa propre **sécurité**, voire celle d'autrui, et **favorise l'intégration sociale** dans le cadre d'une pratique sportive ou de loisir. Complémentaire à l'action des familles et des collectivités locales, **l'École reste le cadre de référence** pour mettre en œuvre l'apprentissage d'un **savoir nager minimal**.

Savoir nager c'est aussi l'occasion de réaliser de nombreux **apprentissages moteurs très spécifiques** : trouver des appuis pour s'équilibrer et se propulser dans un milieu fuyant, passer de l'équilibre vertical du terrien à celui, horizontal, du nageur... C'est aussi en cela que la natation a toute sa place à l'École.

Sans oublier la **dimension affective** d'un tel apprentissage réalisé dans un milieu a priori hostile ! Pour les élèves qu'elle effraie, vaincre cette peur de l'eau et y acquérir une autonomie d'action constituent un progrès considérable qui contribue à leur donner la confiance en eux-mêmes nécessaire pour bien d'autres apprentissages ultérieurs.

L'enseignement de la natation, s'il **relève de la responsabilité des enseignants** dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, doit pouvoir mobiliser **une collaboration avec les collectivités locales** et avec des intervenants rémunérés (les équipes des piscines qui se mettent à la disposition des élèves et des enseignants pour que cet enseignement se déroule dans les meilleures conditions), **des bénévoles** (des parents d'élèves agréés qui prennent de leur temps pour que cet enseignement puisse être dispensé).

A l'école de Saint-Corneille cette pratique est proposée à tous les élèves de la Grande-section au CM2.

INSCRIPTIONS POUR 2017/2018

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2017 se font auprès du Directeur, à partir de début mars, chaque jour avant 8h35 ou à partir de 16h et le mardi toute la journée. Prendre rendez-vous au préalable (02 43 27 52 89).

Pour les enfants de maternelle, ceux-ci devront impérativement avoir 3 ans faits avant le 1er janvier 2018 et être propres.

VACANCES SCOLAIRES POUR 2016-2017 ÉCOLES ET COLLÈGES - ZONE B

- Hiver : du 11/02 au 27/02/17
- Printemps : du 08/04 au 24/04/17
- Ascension : du 25/05 au 29/05/17
- Été : vendredi 07/07/17
- Rentrée : lundi 04/09/17

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

VOYAGE AUTOUR DU MONDE POUR LES MATERNELLES DE ST CORNEILLE



En ce début d'année les enfants ont travaillé sur l'Australie. En grande section c'est la poupée-tracas qui voyage pour eux et en PS et MS c'est le loup.

Voici ce que les enfants ont retenu de tout cela :

« On a fait des graphismes comme les aborigènes (avec le pinceau, le coton-tige, le papier à bulles ...) il fallait faire des points ou des traits. On a appris que la capitale d'Australie c'était Canberra. Les Australiens déjeunent sucré ou salé (ils mangent des saucisses, des tomates ...). Il y a des animaux comme le kangourou, le koala, le wombat, le serpent, le crocodile ... On a lu des histoires. Il y en a une qu'on a bien aimée c'est « Yidaki au pays des rêves ». On a écouté du didjeridoo. Les Aborigènes utilisaient le boomerang pour tuer les animaux. »

A chaque période la poupée-tracas et le loup vont vers une autre destination : Paris et le Pôle Nord en passant par la Russie... En route pour de nouvelles aventures !





URBANISME

En 1967, la loi d'Orientation Foncière créait le plan d'occupation des sols (POS) remplacé, 33 ans plus tard, par le plan local d'urbanisme (PLU). Les lois Grenelle élargissent les thématiques du PLU et initient le PLU intercommunal (PLUi). ALUR renforce la volonté de travailler à une échelle intercommunale et le PLUi se veut être, aujourd'hui, l'outil de planification le plus opérant pour un aménagement efficient du territoire.

La commune de SAINT CORNEILLE est régie par un Plan d'Occupation des Sols dont la révision n°2 a été approuvée en 2003.

Caducité des POS depuis le 1^{er} janvier 2016

L'article L. 174-1 du code de l'urbanisme rappelle le principe posé par la loi Alur selon lequel les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme (RNU) à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le retour au RNU implique en particulier l'application de la règle de constructibilité limitée aux parties urbanisées de la commune mais également un avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables déposées après le 1^{er} janvier 2016.

Afin de répondre aux inquiétudes des communes dotées d'un POS, la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois a souhaité anticiper la prise de compétence urbanisme et engager, dès 2016, une procédure d'élaboration d'un PLUi ce qui permet aux prescriptions des POS de rester en vigueur au moins jusqu'au 27 mars 2017 (en espérant que ce délai puisse être prolongé jusqu'à la date d'approbation du PLUi, - 2^{ème} semestre 2019 - mais sans aucune certitude en l'état)

Le PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

(NB : voir également à l'article de l'écho des Brières et du Gesnois d'octobre 2016 n° 18)

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale, il s'applique à une échelle plus large que celle du territoire communal. Il administre les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes d'un territoire, en se substituant aux anciens documents d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale). C'est un projet commun à l'ensemble des communes, dans un objectif de développement durable. Il permet d'avoir une véritable réflexion sur l'habitat, l'économie, les transports, les déplacements, le patrimoine et les paysages.

Le PLUi sur quel territoire ?

La Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois a pris la compétence en matière de planification urbaine en 2016. Dans ce cadre et conformément au Grenelle II, elle a choisi d'élaborer un PLUi, qui s'appliquera sur l'ensemble

du territoire intercommunal. Ce périmètre comportait en 2016 15 communes mais, depuis la fusion avec la communauté de communes du Pays Bilurien à compter du 1^{er} janvier 2017 pour former la nouvelle communauté de communes du Gesnois Bilurien, s'étend sur 23 communes.

Le PLUi a pour ambition de bâtir un projet d'ensemble coordonné et cohérent au sein duquel chacune des 23 communes de la Communauté de Communes s'inscrira, tout en préservant ses spécificités. Le but est de maintenir et développer un territoire dynamique ainsi qu'une évolution et organisation durable du territoire communautaire.

Les Enjeux du PLUi :

- Avoir une vision prospective du territoire intercommunal de 10 à 15 ans
- Dans une optique de reconquête démographique, offrir de nouvelles conditions d'accueil sur le territoire
- Lutter contre l'étalement urbain et maîtriser la péri-urbanisation
- Maintenir un équilibre entre ville et campagne pour un développement raisonné des bourgs et hameaux
- Prendre en compte et préserver les besoins en surfaces agricoles
- Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie
- Adapter les règles d'urbanisme aux nouvelles normes de performance énergétique et aux nouvelles formes d'habitat
- Prendre en compte les évolutions en matière de Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), des zones de bruit, des zones de protection des captages d'eau potable
- S'assurer de la cohérence des politiques publiques

Élaboration d'un PLUi :

La Communauté de communes du Gesnois Bilurien est assistée dans sa démarche par un groupement d'études : Citadia et Even Conseil.

Durant cette procédure, l'avis des habitants sera sollicité à de nombreuses reprises. Pour ce faire, différents moyens sont mis en place tout au long de la conduite du projet.

Un PLUi s'élabore en 5 phases distinctes :

PHASE 1 : Analyse territoriale-diagnostic

Il s'agit d'analyser le territoire de manière dynamique, l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution. Ce travail doit mettre en évidence les besoins, les atouts et les faiblesses du territoire, pour mieux identifier les enjeux. Cette première phase aboutit à l'élaboration d'un rapport de présentation.

PHASE 2 : Élaboration du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD)

Le PADD établit la feuille de route et les orientations politiques pour le territoire. A partir de l'analyse territoriale et des enjeux définis en phase 1, un scénario d'aménagement sera retenu.

PHASE 3 : La définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement et du zonage

Les OAP permettent de préciser les aménagements à réaliser sur des secteurs à enjeux forts. Les orientations d'aménagements pourront porter sur des thématiques différentes : l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements, tout en restant en cohérence avec les orientations établies dans le PADD. Création d'un plan de

zonage qui permettra de délimiter les zones urbaines (zone U), les zones à urbaniser (zone AU), les zones agricoles (zone A) et les zones naturelles et forestières (zone N). Un règlement sera écrit pour fixer les règles applicables de chaque zone définie par le plan de zonage

PHASE 4 : Établissement du dossier de PLUi pour l'arrêt projet et l'enquête publique

Le dossier PLUi doit comporter :

- le rapport de présentation
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- le règlement et plan de zonage
- les annexes

PHASE 5 : Consultation des PPA et enquête publique pour l'approbation du PLU

Après avoir établi le dossier de PLUi, le conseil communautaire arrête le projet qui est ensuite soumis à une enquête publique et aux Personnes Publiques Associées (État, Conseil général, Conseil régional, Chambres consulaires). Une fois les éventuelles modifications apportées au projet, le dossier du PLUi est approuvé par le conseil communautaire.

Date d'approbation du PLUI : envisagée au cours du 2^{ème} semestre 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN

Depuis le 1^{er} janvier 2017, SAINT CORNEILLE appartient à une nouvelle communauté de communes :

LE GESNOIS BILURIEN

En effet, la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe » du 7 août 2015 poursuit l'objectif « d'instituer des intercommunalités dont la taille correspond mieux aux réalités vécues et qui puissent disposer des moyens nécessaires pour offrir aux populations le niveau de service auquel elles aspirent. » Ainsi, les intercommunalités doivent désormais regrouper au moins 15 000 habitants.

Avec 8 communes représentant 7 183 habitants, la Communauté de Communes du Pays Bilurien, concernée pour ce nouveau schéma, s'est vu contrainte de se rapprocher d'une autre collectivité et c'est tout naturellement tournée vers la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois (15 communes - 23 161 habitants).

Par arrêté préfectoral, Mme la Préfète de la Sarthe a entériné cette fusion qui conduit à la création de ce nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces modifications ont des incidences à la fois sur les périmètres d'exercice de l'action communautaire mais également sur l'harmonisation des compétences exercées antérieurement par l'une ou l'autre des communautés. Par ailleurs, de nouvelles compétences rendues obligatoires par la loi, viendront élargir le champ d'action de la nouvelle communauté comme la gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018 ou la gestion de l'eau, de l'assainissement (au 1^{er} janvier 2020).

En application des textes règlementaires, cette fusion se traduit par un nouveau conseil communautaire de 42 délégués dont un seul délégué pour notre commune de SAINT CORNEILLE (M Michel PRÉ) au lieu de deux antérieurement (M Michel PRÉ et Mme Christelle LEVASSEUR).

On notera que cette nouvelle communauté de communes disposera de plus en plus de compétences, mais aussi que la loi favorise la représentation des communes les plus importantes : Savigné l'Évêque 6 délégués pour 4 028 habitants alors que St Corneille ne dispose que d'un seul délégué pour 1351 habitants, d'où la difficulté pour les communes disposant que d'un seul délégué de participer à l'ensemble des travaux de ce nouvel EPCI et défendre leur territoire communal.



LE PERCHE SARTHOIS, VOTRE PAYS

Le Pays du Perche sarthois, est une structure de coopération et de mutualisation au service des collectivités pour la mise en œuvre de projets de développement du territoire. Les adhérents sont les six Communautés de communes du nord-est du département de la Sarthe (Brières et Gesnois, Huisne sarthoise, Maine 301, Pays bilurien, Pays calaisien, Val de Braye,) et le Conseil départemental de la Sarthe.

Le Perche sarthois mène des missions principalement dans les domaines :

- **de la préservation et de la valorisation du patrimoine**, bâti et paysager, dans le cadre de son label Pays d'art et d'histoire décerné en 1998. A ce titre, le Pays propose, tout au long de l'année, diverses animations de découverte du patrimoine aux particuliers, assure les visites guidées auprès des touristes, intervient auprès des scolaires. Il mène par ailleurs, une mission d'inventaire général du patrimoine, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire.

- **du développement de l'offre touristique locale et de la promotion touristique** à l'extérieur du territoire en lien notamment avec les offices de tourisme locaux. Les grands chantiers 2017 concernent le développement des activités de loisirs, telles le vélo avec le jalonnement de 10 boucles cyclo touristiques pour mailler l'ensemble du Perche sarthois et relier l'itinéraire de la Sarthe à vélo, ou encore le kayak avec l'ambition, à terme, de rendre navigable la rivière l'Huisne jusqu'au Mans.

- **de la mise en œuvre de politiques contractuelles**, avec les partenaires Europe, Etat et Région.

- En quinze ans, il aura permis d'injecter plus de 25 millions d'euros de subventions des partenaires financiers, via ses contrats, pour soutenir des projets d'investissement locaux.

DES AIDES FINANCIERES POUR LES ARTISANS ET COMMERCANTS :

- Actuellement, le Perche sarthois mène deux dispositifs d'aides financières, l'un régional, l'autre européen, à destination des entreprises artisanales et commerciales. Ces aides, mobilisables jusqu'à l'automne 2017, sont destinées à accompagner les projets d'investissement des entreprises locales, s'agissant d'acquisitions de matériels professionnels neufs ou d'aménagement de locaux. Le taux d'aide maximal est de 30%, pour une subvention maximale de 15 000 €.

- Artisans, commerçants, n'hésitez pas à nous contacter pour faire le point sur votre projet.

Les documents disponibles gratuitement dans les offices de tourisme locaux :

- **GUIDE TOURISTIQUE A DESTINATION DES GROUPES** : Vous êtes une association, un groupe d'amis ou de collègues..., le Perche Sarthois vous propose des journées pour découvrir le territoire.

- **LE PERCHE SARTHOIS EN FETE** : toutes les animations touristiques et culturelles organisées par les partenaires dans le Perche Sarthois.

- **LE PROGRAMME DES ANIMATIONS DU PERCHE SARTHOIS** : toutes les animations proposées et organisées par le Pays d'art et d'histoire du Perche sarthois.

Tous les documents, toute l'actualité du Perche Sarthois sont à retrouver sur le site internet www.perche-sarthois.fr ou sur la page Facebook du Perche Sarthois : <https://www.facebook.com/perchesarthois>



Contact : Tél. 02 43 60 72 77

Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun
BP 90100 - 72404 La Ferté-Bernard



LISTE DES ARTISANS ET COMMERCANTS DE SAINT-CORNEILLE

EPICIER-BOUCHER-CHARCUTIER

BEAUDOUX Pascal
19, Grande Rue
02 43 27 98 30

BOULANGER-PÂTISSIER

VANNIER Pierre
29, Grande Rue
02 43 27 51 65

HORTICULTEUR

PÉAN Marie-Ange
L'Ormeau
02 43 27 54 52

AGRICULTEURS - PRODUCTEUR DE FROMAGES DE CHÈVRES

CAILHAU Eric
La Pointe
02 43 27 50 87

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

DULUARD François
Le Tertre
02 43 27 27 08

CHARPENTIER

MÉDARD Christophe
16, rue des Noyers
02 43 27 92 26

PEINTRE EN BÂTIMENT

DESROCHER Cédric
L'Angoulventerie
02 43 23 89 63
02 25 62 79 65

TRAITEMENT DE L'EAU

Maine Aqua Services
14, chemin des Marais
02 43 21 12 11

PLÂTRERIE-ISOLATION

JOB Père et Fils
Le Champ du Coudray
02 43 76 54 88

NOUVELLE ENTREPRISE

« LE JARDIN D'UN RÊVE »

Marie-Corine est arrivée sur notre commune en 1993, mariée, elle a un fils Dylan âgé de 14 ans et elle est salariée dans la grande distribution. Passionnée depuis toujours par les plantes et se soignant avec, elle a eu très envie d'être naturopathe. Elle deviendra productrice de plantes aromatiques et médicinales.

C'est en 2013 qu'elle décide de faire une formation de cinq semaines. Tout d'abord trois sur la production des plantes aromatiques et médicinales, ensuite deux sur la transformation des plantes (hydro-distillation, gelées, utilisation des fleurs en cuisine...). C'est en avril 2014 qu'elle crée son entreprise.

Elle produit des plantes aromatiques et médicinales sans herbicide, ni insecticide, principalement en buttes, et en caisse pour les menthes. Sur une exploitation de deux hectares, elle en cultive une partie et utilise le reste en cueillette sauvage. Vous pourrez y trouver des classiques comme le romarin ou la carotte sauvage ou des plus surprenantes, en aromates, par exemple l'estragon du Mexique ou la monarde didyma. Actuellement plus de 60 plantes sont récoltées sur l'exploitation.

Elle les transforme en :

- Hydrolats (hydro-distillation sur la propriété)
L'hydrolat est obtenu lors de la distillation à la vapeur d'eau, d'une plante. La vapeur entraîne les molécules dans l'alambic. Cette vapeur se refroidit et redevient liquide.
- Aromates, infusions
Elle a un séchoir avec un déshumidificateur pour un séchage optimum.
- Vinaigres aromatisés
Macération de plantes dans du vinaigre de cidre ou de vin
- Gelées
Principalement à base de plantes macérées dans du vin

N'hésitez pas à vous rendre à « La Poulainerie, pour votre bien être et une cuisine créative ; Marie-Corine Ribot Lesergent vous réservera le meilleur accueil et se fera un plaisir de vous conseiller.

Ouvert : LE SAMEDI de 14 heures 30 à 17 heures 30
Tél : 06 28 17 15 37 - Mail : lejardindunreve@orange.fr



DES PLANTES ET DES FLEURS
POUR UNE CUISINE CRÉATIVE

Marie-Corine Ribot-Lesergent
La poulainerie
72460 ST CORNEILLE

Tel : 06 28 17 15 37
lejardindunreve@orange.fr



CHAMBRES D'HÔTES
« LA MAISON DU PASSANT »
BERNIER/AUBRY
« La Maison du Passant »
Touvoile
02 43 27 91 95

MENUISIER-AGENCEUR
PASQUIER Stéphane
Route de Plaisance
06 63 56 05 44

COIFFEUSE À DOMICILE
DESANDES Florence
7, rue du clos de la Vigne
02 43 27 35 84
06 71 20 18 17

ENTRETIEN PARCS ET JARDINS
LIGET Jean-Claude
Les bordes du Maspré
02 43 27 40 15

ENTRETIEN ESPACES VERTS
RIGOT Jean-Pierre
6 chemin des Bois d'Angers
02 43 27 93 02

MÉCANIQUE AGRICOLE ET
MOTOCULTURE
FROGER Kévin
Le gai pinson
06 32 86 76 23

RÉPARATION- DÉPANNAGE-VENTE
(CONSOLES DE JEUX ET ORDINATEURS)
GALASSO Stéphane
6 rue des Camélias
06 28 22 05 73

TOILETTAGE CANIN
DOMICIL'DOG
06 78 83 68 10

TAXI
VERNHETTES Laurent
7 rue du Coudray
02 43 47 83 92
06 83 03 47 91

COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE
MATÉRIELS AGRICOLES
CUMA Des Marais
Les Marais
02 43 27 54 30



AGENT TECHNIQUE

Monsieur Romain GOUPIL a été embauché le 4 Janvier 2017 dans le cadre d'un Contrat Avenir pour une durée de 3 ans. Il interviendra sur un poste d'agent technique afin d'assurer l'entretien et la rénovation du patrimoine communal ainsi que l'ensemble des travaux paysagers.



VOTRE MÉTÉO

Température moyenne à Saint-Corneille (en degrés)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
janvier	5,7	3,5	7,1	6,4	1,6	0,8	4,5	5,9	4,3	7,2	4,9	6,3
février	3,5	3,6	7,9	6,3	3,9	4,2	6,7	1,0	3,5	7,6	4,3	6,5
mars	7,7	6,7	7,3	7,4	7,1	7,2	8,7	9,0	5,7	8,9	7,7	6,9
avril	10,8	10,1	13,8	9,6	11,2	10,6	13,5	8,9	9,4	11,9	11,7	9,3
mai	14,6	14,6	15,0	16,1	14,7	12,6	15,5	14,7	12,2	13,7	14,4	14,2
juin	19,4	18,7	17,8	17,5	17,1	17,9	17,8	17,0	16,8	18,1	18,3	17,7
juillet	19,8	22,9	18,1	18,8	19,0	21,0	17,4	18,0	21,9	20,3	20,5	20,2
août	18,2	17,4	17,3	18,5	19,8	18,1	19,0	19,8	19,2	17,7	20,0	20,6
septembre	17,0	18,9	14,5	14,4	16,3	15,2	17,6	15,1	16,1	17,5	14,8	18,5
octobre	15,7	14,8	11,4	10,6	11,8	11,6	12,9	12,1	13,8	14,0	11,6	11,1
novembre	6,6	8,7	6,7	7,7	9,9	6,7	10,4	7,5	6,8	10,2	11,2	7,9
décembre	3,1	5,2	4,1	3,4	3,4	0,7	7,2	6,3	5,1	5,2	9,2	non disponible

Pluviométrie à Saint-Corneille (en mm)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
janvier	55,8	47,7	50,5	105,1	83,5	51,5	70,0	38,2	78,1	108,6	55,2	99,8
février	24,4	47,9	75,4	68,4	31,5	89,9	42,1	13,1	59,6	103,6	59,4	58,0
mars	35,0	106,6	61,4	87,0	39,9	79,1	32,6	23,1	94,8	34,4	29,6	92,6
avril	58,6	9,7	27,4	91,8	72,8	16,9	10,0	132,3	59,6	83,4	57,4	59,8
mai	49,6	60,0	61,1	65,6	51,5	44,7	9,9	90,8	119,3	93,2	68,8	132,9
juin	18,6	39,4	118,0	34,3	73,1	95,6	53,3	69,6	65,2	50,4	38,5	87,1
juillet	45,6	64,1	183,9	70,6	30,3	12,6	60,3	99,4	58,1	101,5	22,3	23,0
août	32,3	42,4	78,3	64,9	15,5	39,0	96,1	9,5	12,8	102,5	82,2	22,6
septembre	13,8	68,4	17,9	28,9	23,2	39,5	35,1	57,8	52,3	9,5	77,7	24,2
octobre	104,2	72,9	46,3	66,0	43,8	89,2	27,1	197,4	76,3	43,7	49,2	31,5
novembre	59,1	63,9	70,2	64,4	110,7	91,5	26,3	37,0	100,2	70,0	85,8	66,5
décembre	45,5	78,3	83,1	35,5	104,3	89,8	120,7	148,4	89,0	81,7	39,7	non disponible

TOTAL ANNUEL	542,5	700,9	873,9	782,4	680,1	739,3	583,5	916,6	865,7	882,5	665,8	698,0
--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : Jacky PISSOT, Saint Corneille, correspondant local Météo France

LES ORDURES MÉNAGÈRES



En 2016, les actes d'incivisme ont fortement augmenté aux abords des containers de tri sélectif, et les dépôts de déchets de toutes sortes deviennent désormais réguliers. C'est sans doute le fait d'une poignée d'indélicats, qui s'affranchissent des règles du bien vivre ensemble et qui ne semblent pas se rendre compte que leur comportement nuit au cadre de vie et surtout à la sécurité de tous et notamment celle des enfants aux abords de l'école.

Rappels l'abandon d'ordures

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez **une amende forfaitaire** de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À savoir :

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

A bon entendeur salut !

Ramassage des ordures ménagères :

Pour l'année 2017 le coût du ramassage sera identique à 2016.

Les bacs 60 litres vont disparaître et seront remplacés par des 80 litres. A compter du 1er janvier 2018, pour ces 2 catégories de bacs, il n'y aura plus qu'une seule tarification, celle de la redevance calculée sur le bac 80 litres.

L'échange de bacs est gratuit pour 2017, donc dès que possible, vous pouvez téléphoner au SMIRGEOMES pour qu'il fasse le nécessaire.

ACTUALITÉS DU SMIRGEOMES

Plus d'informations sur www.SMIRGEOMES.FR

DÉCHÈTERIE

Benne Éco-mobilier : uniquement en déchèteries de La Ferté-Bernard - Saint-Mars-la-Brière - Thorigné-sur-Dué



Équipements électriques et électroniques (DEEE)



Toxiques



Piles

Cartons

Polystyrène

Benne pour déchets volumineux en plastique dur sans pièce métallique : uniquement en déchèteries de Savigné l'Évêque - Saint-Mars-la-Brière - Thorigné-sur-Dué



AUCUN DE CES DÉCHETS ne doit être déposé dans le bac jaune ou dans le bac des ordures ménagères

TEXTILE, CHAUSSURES, MAROQUINERIE



COMPOSTAGE

Pour les déchets de jardin, de cuisine... Sur demande auprès de nos services, Le SMIRGEOMES peut mettre un composteur à votre disposition. Une participation unique est demandée.

EMBALLAGES RECYCLABLES

Bien vidés et aplatis mais jamais emballés



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

CARTONNETTES ET BRIQUES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



SMIRGEOMES

PAPIER



Les journaux, les magazines, les revues, les catalogues, le courrier, les enveloppes, les cahiers, les livres...

Uniquement le papier de lecture et d'écriture.

VERRE



Les bouteilles, les pots et les bocaux

Uniquement le verre d'emballage.

Contact : accueil@smirgeomes.fr ou 02 43 35 85 06 - SMIRGEOMES - 11 rue Henri Maubert - 72120 SAINT-CALAIS



INFOS SERVICES

MAIRIE

Tél. 02 43 27 51 53
Horaires de mairie

	Matin	Après midi
lundi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
mardi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
mercredi	8h30 à 12h15	fermée
jeudi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
vendredi	8h30 à 12h15	15h00 à 18h30

LA POSTE

Tél. 02 43 27 56 50
Horaires de la Poste

	Matin	Après midi
lundi	9h00 à 12h00	15h00 à 16h30
mardi	9h00 à 12h00	15h00 à 17h00
mercredi	9h00 à 11h00	fermée
jeudi	9h00 à 12h00	15h00 à 17h00
vendredi	9h00 à 12h00	15h00 à 17h00

Les colis et lettres recommandées peuvent être retirés aux horaires d'ouverture de la mairie.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La Marelle
Tél. 02 43 27 97 00

ECOLE

Tél. 02 43 27 52 89
M. Fabrice LOUVET, directeur

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Liste consultable en mairie ou sur internet :
<http://cg72.enfenceconfiance.com>

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Tél. 02 43 27 29 41
112, Grande Rue
72460 SAVIGNÉ L'ÉVEQUE

Heures d'ouverture :

- Lundi : Fermé
- Mardi : de 10h à 12h et de 16h30 à 20h
- Mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi : Fermé le matin - de 13h30 à 18h
- Vendredi : Fermé le matin - de 13h30 à 18h
- Samedi : de 9h à 13h

Cotisation annuelle au cyber centre 5 € pour résidents de la
Communauté de Communes
Consultation gratuite pour recherche d'emploi

GENDARMERIE

Tél. 02 43 27 50 11
Savigné l'Evêque :
Tél. 17 (poste fixe) - Tél 112

EDF-GDF

Clientèle : district Mulsanne
Dépannage électricité
Tél. 0810 333 072
Dépannage Gaz
Tél. 02 43 24 11 13

EAU POTABLE

Tél. 02 43 50 11 60
Syndicat d'adduction d'eau potable de Montfort le
Gesnois : Générale des Eaux et CFSP
Tél. 0810 815 815 : n°AZUR en cas d'urgence
Assainissement (tout à l'égout) : Lyonnaise des Eaux

TRÉSOR PUBLIC

Tél. 02 43 89 00 25
Trésorerie de Connerré :
Mr BUCHET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - UNITÉ TERRITORIALE DU PERCHE SARTHOIS

Tel. 02 43 60 18 22
M.RIVIERE, référent- M.TACHEAU, correspondant territorial.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie. Jour de collecte le vendredi matin semaine impaire. Bacs et sacs jaunes à sortir le jeudi soir.
Collecte sélective : point d'apport volontaire situé sur le parking, près de l'école : 2 containers : verre (bouteilles), papier.

DÉCHETTERIE

Savigné l'Evêque « Passe-Vite »
Tél. 02 43 27 88 16
Bacs roulants SMIRGEOMES :
Les personnes nouvellement arrivées doivent téléphoner directement au SMIRGEOMES (02.43.35.86.05).

AUTRES SERVICES

Banque
Point vert du Crédit Agricole chez Mr Beaudoux : magasin d'alimentation.
Pompes Funèbres
Savigné l'Evêque :
SARL TOUCHARD : 02.43.27.50.29
Connerré :
VAUTCRANNE : 02.43.89.00.96
Transports Interurbains de la Sarthe
Compte tenu des changements fréquents d'horaires, ceux-ci sont consultables en mairie sur les panneaux d'affichage. Ligne 19

URGENCES

Sapeurs-Pompiers	18
S-A-M-U	15
Gendarmerie-Police	17
Numéro d'urgence européen	112
Hôpital du Mans	02 43 43 43 43
SOS main Le Mans	02 43 77 62 62
Centre antipoison Angers	02 41 48 21 21
GDF Sécurité dépannage 24/24	0 810 433 072
Accueil sans Abri	115
Allo enfance mal traité	119
SOS Violence conjugale	3919
Drogue infos service	0 800 23 13 13
Sida info service	0 800 840 800
Cancers infos services	0 810 810 821



MÉDECINS

Savigné-l'Évêque :

Dr RACAULT 02 43 27 50 07

Dr RACAULT-PRUDHOMME

02 43 27 50 07

Dr RAPICAULT 02 43 27 79 79

Dr LACHIVER 02 43 27 47 01

Dr JAHAN-DARQUET

02 43 27 80 80

Champagné :

Dr Marianne RICARD

02 43 82 50 54

Dr Jean-Claude DOREAU

02 43 89 52 27

Montfort-le-Gesnois :

Cabinet médical 02 43 76 70 30

Dr HERVIER, Dr RUDELLE

Saint-Mars-La-Brière :

Dr Monica MIHUT 02 43 81 47 26

Lombron :

Dr VAN RECHEM 02 43 54 80 10

DENTISTES

Savigné-l'Évêque :

M. Fayçal HAMILA 02 43 27 51 12

Mme CHRISTOPHE Valérie

02 43 29 53 05

Montfort-le-Gesnois :

Mme JUNQUA-ETIENNE

02 43 76 71 88

AMBULANCES

Savigné-l'Évêque :

Savigné AMBULANCES

02 43 27 53 18

Lombron :

M. DUCHAINE 02 43 29 71 54

Montfort-le-Gesnois :

Azur Ambulance 02 43 76 74 95

PHARMACIES

Savigné-l'Évêque :

M. LABARRIERE 02 43 27 50 06

M. EXMELIN 02 43 27 97 79

Montfort-le-Gesnois :

M. BELLANGER 02 43 76 70 17

Saint-Mars-la-Brière :

M. PILLET 02 43 89 71 03

Champagné :

Pharmacie des Lances

02 43 89 28 90

Lombron :

Sylviane SERDOT 02 43 76 62 75

Pour connaître les pharmacies de

garde Gardapharm :

02 43 54 26 45

INFIRMIÈRES

Savigné-l'Évêque :

Mme Carine DALINO

Mr Yohann MAUBLANC

02 43 27 52 64

Mme Virginie BAUDUIN

Mme Isabelle CHAPET

02 53 76 68 66

Montfort-le-Gesnois :

Mme Nadine MERCENT

02 43 89 44 78

09 63 44 46 37

Champagné :

Mmes SICAUD-CULLERIER

02 43 89 52 77

Lombron :

Mme Catherine BRAUT

06 09 69 55 81

Saint-Mars-la-Brière :

Mme Bernadette JALIER

02 43 89 76 12

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (ASIDPA)

Canton de Montfort-le-Gesnois :

4, place de l'Eglise

MONTFORT-LE-GESNOIS

Françoise BEUNEUX 02 43 54 21 89

ORTHOPÉDISTE

Savigné-l'Évêque

M. Mickaël GARCIA - 02 43 23 50 40

PÉDICURE

Savigné-l'Évêque :

M. ROUSSEAU - 02 43 27 54 24

KINÉSITHÉRAPEUTE

Savigné-l'Évêque :

Mme Anne-Sophie DUHEM

02 43 27 54 24

Sargé-lès-Le Mans :

SCM PERRON-PERRAUD

02 43 76 20 29

OSTÉOPATHES

Savigné-l'Évêque :

Mme CAPDEVILLE Solène et

Mr LEPROUST - 02 53 49 68 18

SAGE-FEMME

Mme JAMIN Stéphanie

02 43 29 68 41

ORTHOPHONISTES

Savigné-l'Évêque :

M. François CORNIER-

ROUSSEAU - 02 43 27 69 02

Sargé-lès-Le Mans :

Mme Florence DAUBIN-

DELAPIERRE - 02 43 82 70 13

SERVICE À LA PERSONNE

Vous propose toute une gamme

de services à la personne :

L'ADMR Tél : 02 43 23 79 03

Mail : info.fede72@admr.org

Famille rural Tél : 02 43 39 34 36

Mail : besoindaide.sap@orange.fr



CENTRE SOCIAL

Des changements pour votre centre social

1981 :

- création du centre social du canton de Montfort le Gesnois

2016 :

- le centre social devient **centre social LARES** (Lieu d'Accueil de Rencontre d'Ecoute et de Solidarité). Les lars étaient des divinités romaines chargées de veiller sur les maisons et les familles.
- Le centre social se dote d'un logo et d'une charte graphique et d'un site internet
- Un nouveau projet social est validé ; celui-ci fixe les axes d'actions du centre social, notamment la prise en compte des besoins, attentes et difficultés de la population tout en garantissant une mixité sociale.

Les actions du centre social LARES

- Domaine de la petite enfance :

- **4 Multi-Accueil** (Montfort, Lombron, Connerré, Saint Corneille)
- **1 RAMPE** (Relai Assistants Maternels Parents Enfants) avec des permanences et animations dans toutes les communes du canton

- Domaine de la famille :

- **Épicerie sociale** et solidaire « le panier » accessible aux familles à faibles ressources après rencontre avec un travailleur social ou un ccas. L'épicerie propose à toute la population des produits bio issus des producteurs locaux, ceux-ci sont accessibles à toute personne désireuse de les acheter moyennant une adhésion annuelle de 5€.
- **Activités de loisirs** pour tous (ateliers encadrement, patchwork, tricot, couture, scrapbooking), sorties, fête du jeu, réveillon solidaire, expositions etc...
- **Aide aux départs en vacances**

- Domaine de l'insertion :

- **3 chantiers d'insertion** : bâtiments et espaces verts, couches lavables, entretien voies train touristique. Les chantiers sont accessibles aux demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA

- Domaine du logement

- **Hébergement d'urgence** pour femmes et enfants
- **Accompagnement des familles** pour un maintien dans leur logement
- Services extérieurs
- **Soutien aux associations** (projets, logistiques, portage salarial, impressions...)
- **Permanences** de professionnels extérieurs (services, santé, social, administrations...)

SERVICES & PERMANENCES

1, Place Jacques Moreau
MONTFORT LE GESNOIS
02 43 76 70 25

Petite enfance

RELAIS ASSISTANTES

Maternelles Parents
Enfants (RAMPE)

Permanences dans les communes les matins et accueil sur RDV mardi jeudi Et vendredi 13h45 à 17h00
02.43.76.70.25

Les multi accueils :

LOMBRON :

« Les Queniaux »
La Tasse

Du lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
Réservation au
02.43.89.47.44

MONTFORT LE GESNOIS :

« Le Mille Pattes »
53 rue Honoré Broutelle

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Réservation au
02.43.89.87.96

Connerré :

« La maison des lutins »
Avenue de Verdun

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Réservation au
02.43.82.53.37

Saint Corneille :

« Le jardin des p'tits loups »
3 allée des Hortensias

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Réservation au
02.43.57.05.80

Permanences du centre social

ENCADREMENT PATCHWORK COUTURE :

Jeudi
de 13h45 à 16h15

ÉPICERIE SOLIDAIRE :

Mardi et samedi 9h - 12h
Jeudi de 14h - 18h

TRICOT :

Mardi
de 14h00 à 16h30

LIEU D'ÉCOUTE :

Mardi de 9h - 12h
Samedi de 9h - 12h
(1^{er} et 3^e samedi du mois à l'épicerie solidaire)

CYBER BASE EMPLOI :

Lundi au Jeudi
9h-12h et de
13h30 à 17h
Vendredi 9h-12h
(animateurs présents)

Permanences extérieures

PSYCHOLOGUE : Mme Tep Candice	Sur rendez-vous 06 66 59 30 28
ASSISTANTE SOCIALE : Mme Marquentin	Jeudi de 9h à 12h
CARSAT :	1 ^{er} Mardi du mois Sur Rendez-vous
FAMILLE RURALES : Mme Cissé	Mardi de 14h à 16h Le Mans 02 43 39 75 01
MISSION LOCALE :	Sur Rendez-vous. 02 43 71 70 33 La Ferté B
PMI PESÉE :	1 Jeudi sur 2. Sur Rendez-vous. 02 43 89 50 29
RSA :	Sur Rendez-vous 02 43 89 50 29
SHIATSU : Mme Landry Nathalie	Sur rendez-vous 06 82 90 77 20
HYPNOSE ERICKSONNIENNE : M. Léger Jean Pierre	Sur rendez-vous 06 25 66 37 71
CONCILIATEUR DE JUSTICE : M. BOULAY	1 ^{er} mardi et 3 ^e jeudi De 9h à 12h rendez-vous au 02 43 76 70 25
ACCOMPAGNANTE ÉNERGETIQUES ET RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE : Mme Robin	Sur rendez-vous 06 78 16 04 09
CIDFF : Mme Causy	2 ^e mardi et 4 ^e mardi Sur rendez-vous au 02 43 76 70 25
CLIC : Mme Aumand	antenne de Bonnetable 02 43 29 00 01 clic.2territoires.bonnetable@sarthe.fr
ALCOOL ECOUTE :	2 ^e mardi du mois à 20h00 Salle Thoury
WEIGHT WATCHERS :	Mardi de 17h30 à 20h Salle Thoury
NATURAPATHIE ET ATELIERS CUISINE : Mme MANGA	Sur rendez-vous 06 63 77 80 60

la bibliothèque

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque propose de nombreux ouvrages de toutes sortes : des romans, bibliographies, documentaires pour jeunes et adultes, des BD, des contes, des livres d'images ainsi que 4 abonnements Toboclic (CD rom), Rustica, Art et Décoration, et Géo. Ce fonds de bibliothèque est composé d'environ 1400 ouvrages dont 700 en prêt à la Bibliothèque Départementale, de la Sarthe. Le renouvellement de ces documents est bisannuel.

La bibliothèque est gérée par Mme Cissé, employée communale ainsi que 3 bénévoles Mme Morvillers, Mme Péan et Mme Peurey.

L'inscription est gratuite pour tous les Cornéliens, chacun a la possibilité d'emprunter 3 livres durant 3 semaines. Cette bibliothèque est un point lecture du réseau de la Bibliothèque.

Horaires d'ouverture :
Mardi : 16h30 à 17h30
Mercredi : 9h30 à 10h30
Jeudi : 16h30 à 17h30
Samedi : 11h00 à 12h00

IMPORTANT : CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

A compter du 27 février 2017, la demande ou le renouvellement des CNI (Cartes Nationales d'Identité) ne pourra plus s'effectuer en mairie de SAINT CORNEILLE, mais exclusivement dans les communes équipées d'un **Dispositif de Recueil (DR)**, c'est-à-dire les communes équipées d'un poste informatique relié directement au ministère de l'intérieur. Le dispositif en Sarthe est déjà présent dans 17 communes (notamment pour les demandes de Passeports) et sera donc étendu aux CNI.

Concernant les habitants de Saint Corneille, les communes les plus proches équipées d'un DR sont Montfort le Gesnois, Coulaines, Le Mans et Changé.

Rappel sur la validité de la CNI :

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Information : <http://www.interieur.gouv.fr/> et <http://www.diplomatie.gouv.fr/>



COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Martine EVRARD

Vice Président :
Michel Fontaine

Secrétaire :
Gérard Breteau

Trésorier :
Jean Pierre Ernandes
Fanny Rigot

L'année 2016 restera marquée par le décès de notre amie Marie Médard.

Marie était membre du comité depuis plusieurs années, où elle avait occupé plusieurs années le poste de secrétaire. Lors du dernier comice, et malgré la maladie, elle a répondu favorablement pour la prise en charge du programme. C'était une lourde tâche, qu'elle a effectuée avec beaucoup de rigueur. Marie restera dans nos mémoires.

Pour l'année écoulée, nous avons innové avec une nouvelle manifestation à l'initiative de Fanny « Faites de la Musique » afin de toucher les plus jeunes. Nous avons proposé une soirée hamburger frites (tarif très attractif) avec soirée karaoké. Les personnes qui ont fait le déplacement ont apprécié nous espérons pour 2017 avoir un public plus nombreux.

Qui dit « faites de la musique » = bruit.

Notre brocante a connu son succès habituel.



En fin d'année nos bénévoles ont installé les guirlandes dans les rues ainsi que le sapin sur la place. A cette occasion nous remercions Marie Ange, Claude et Nicole Péan pour la fourniture ainsi que le GAEC de la paumerie pour la mise en place. L'arrivée du Père Noël a encore été un succès avec le défilé dans les rues mises en valeur par les magnifiques maisons décorées. Merci aux personnes qui font rêver avec leurs décorations lumineuses.

Afin de récompenser les bénévoles, nous sommes partis le week-end du 25 et 26 septembre vers Bordeaux. Le samedi direction Beynac avec une promenade en Gabarre sur la Dordogne le soir Diner Spectacle au Cabaret l'Ange Bleu et le dimanche visite guidée de Bordeaux. Tout le monde a apprécié cette sortie.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2017.

SACOR MUSIC'

Président : Bertrand Paulin

Vice-Président : Daniel Dupont

Secrétaire : Martine Evrard

Secrétaire adjointe : Aurélie Vaille

Trésoriers : Claudine Dupont

Trésorier Adjoint : Mickaël Dupont

L'année 2016 se termine avec sérénité. En effet, depuis plus d'un an, nous recherchions un nouveau Directeur c'est chose faite. Mais en réalité, il s'agit d'une Directrice en la personne de Cécile Derosier -Hamard professeur au conservatoire qui a pris ses fonctions au 1er Octobre dernier. Depuis cette date, les répétitions sont consacrées à la préparation du concert du 30 avril prochain. Nous espérons que les musiciens seront nombreux aux répétitions. Nous lançons un appel à toute personne désirant nous rejoindre, il y a sûrement beaucoup d'instruments rangés au fond d'un placard alors n'hésitez pas à leur donner une nouvelle vie. Rendez-vous le vendredi soir salle de musique. Renseignements Bertrand Paulin tél. 02.43.27.99.72

Le 30 novembre dernier nous avons fêté la Sainte Cécile, une très belle aubade a été jouée place de la mairie. Un beau succès avec le concours de musiciens venus de l'extérieur (musiciens de Dollon et de Thorigné sur Dué). Nous les remercions car beaucoup de sorties extérieures sont effectuées grâce à leurs présences.

A noter sur vos agendas

29 Janvier 2017 Loto salle Michel Berger Savigné L'Evêque

30 avril 2017 Concert salle Michel Berger Savigné L'Evêque

26 novembre 2017 Sainte Cécile St Corneille



L'ASSOCIATION « OBJECTIF MADAGASCAR »

Dans Le précédent bulletin nous vous faisons part de la construction d'une cantine pour

l'école primaire du village de brousse de Marofihitsy à Madagascar.

En effet beaucoup d'enfants doivent parcourir chaque jour, à pied et en pirogue, plusieurs kilomètres.

Pour parvenir à l'école du village (photo 1)

Avec la collaboration de 3 élèves ingénieurs de l'Ecole Supérieure du Bois de Nantes cet édifice a été terminé au mois de février dernier (photo 2) avec un peu de retard dû aux conditions climatiques.

Nous accueillons chaque jour de classe une centaine d'élèves (photo 3)

L'inauguration officielle a eu lieu Le 4 octobre dernier (photo4) en présence Des autorités locales ainsi qu'un groupe d'amis m'accompagnant pour cette occasion.

L'association assure la gestion de cette cantine avec l'embauche de 3 personnes pour son fonctionnement et la fourniture de riz, base de leur alimentation.



Michel Boujenah parrain de l'association OMI pour la construction de la cantine du village de Marofihitsy, reçoit de la part d'Yves Peurey, Président, la brochure relatant l'inauguration de cette réalisation.

Ouest France le 22 novembre 2016

les associations



LA ROUE CORNELIENNE

Notre club de cyclo et VTT compte pour l'année 2016, 32 licenciés affiliés à la FFCT.

Pour la partie cyclo, nous avons organisé, cette année, une randonnée où nous avons eu le plaisir d'accueillir 224 participants. Pour la deuxième année nous avons aussi engagé une équipe (6 licenciés du club) au 24 h vélo, sur le circuit Bugatti du Mans 20/21 août 2016. Résultat en progrès : 283ème/471 équipes.

Du 31 juillet au 7 août participation à la semaine fédérale de Dijon où avons pu découvrir et déguster les grands crus de la région, avec modération évidemment.

Une de nos licenciés a participé au grand rassemblement vélo européen 100% féminin

“Toutes à vélo-Strasbourg 2016”



Nous avons également organisé deux sorties club, l'une au belvédère de Perseigne, l'autre avec l'entente cyclo Bazogienne

Enfin deux de nos licenciés se sont mesurés à la cyclosportive Corina Drome Provençale.

Pour la partie VTT, participations aux divers randonnées organisées par les clubs sarthois et à l'X'treme (suisse normande). N'hésitez pas à venir nous rejoindre les mardis et vendredis après midi. Départ 14H depuis la place de l'église, ainsi que le dimanche matin 9H. Nous vous proposons trois sorties sans engagement. Pour nous contacter : larouecornelienne@orange.fr vos questions ne resteront pas sans réponse.



Notre bureau :

Présidente : Brigitte Mettais
Vice-Présidente : Jeannette Danes
Trésorier : André Leroux
Secrétaire : Alain Dubois-Dognon
Responsable randonnées : Serge Mettais
Responsable sécurité : Jean-Marc Rivière
Contact : larouecornelienne@orange.fr

Le vélo, une activité physique recommandée pour le maintien de la santé



L'ASSOCIATION « GÉNÉRALIONS MOUVEMENT »

Activités Club Aînés Ruraux



• Randonnées

- Tous les mardis 9 à 11 Kms environ
- Tous les vendredis 3 à 5 Kms environ
- Une fois par an 18 Kms environ
- 3 fois par an 10 Kms environ et restaurant
- Une fois par an 10 Kms environ et pique-nique avec nos amis de Fâtines



• Cartes

- Toute l'année le mardi à 14h00 petite salle
- Deux fois par an concours interclub
- Une fois par an concours à la mêlée
- Une fois par an concours interne avec 2 repas à gagner
- Un fois par an concours avec nos amis de Fâtines



• Boules

- Deux fois par an concours interclub
- Une fois par an concours interne avec 2 repas à gagner
- Tous les lundis du 7 mars au 25 septembre entraînement

• Repas du club une fois par an

- Une sortie à la journée
- Une soirée photos et repas
- Le gouter de Noël
- L'assemblée générale et sept Conseils d'Administration
- Sortie bowling un lundi par mois
- Dictée

Notre bureau :

Présidente : Aimée VIRATELLE
Vice-Présidente : Marinette GARRY
Secrétaire : Mirelle PECQUENARD
Trésorière : Nadine EGGER

FOOTBALL CLUB DE SAINT CORNEILLE

COMPOSITION DU BUREAU SAISON 2015/2016 :

Président : Stéphane FROGER

Vice-présidents : Eric BROCHELARD et Franck FOUQUET

Trésorier et correspondant : Fabien POIRRIER

Secrétaire adjointe : Christine FROGER



RESPONSABLES D'ÉQUIPES :

* Ecole de football : Frédéric DELFORTRIE - Mickael TENIN - Vincent PROVOST - Nicolas PROVOST - Claudy MEDARD - Frédéric PITARD - David FONTAINE

* U13 : Stéphane FROGER - Fabien POIRRIER

* U15: Jean-Hugues ADET

* U18: Alexandre LAUNAY - Alexis FRUMERY

* Seniors: A : David BOGARD - B : Frédéric DELFORTRIE
C : Guillaume MILCENT

* Vétérans : Éric BROCHELARD

*Autres membres actifs : Roger BONNAUD - Gilles BEATRIX - Alain BRUNEAU - Pascal RAYER - Fernand FOSSE - Daniel PEYRAMAYOU - Romuald LAUNAY - Sébastien FOUQUET - Fabien MOUTON - Éric GOUPIL.



NOUVELLE SAISON AU FCSC

C'est fait ! L'équipe fanion du club est « enfin » parvenue à accéder à la deuxième division du district de la Sarthe, pour la joie de tous et récompensant les efforts de tout le club.

Après une saison palpitante qui a notamment vu le club se faire remettre le « coup d'éclat - Challenge Mozaïc » du Crédit agricole et du District de la Sarthe en février 2016, puis disputer le « Challenge Raymond Fouquet » pour les équipes invaincues, l'accession en D2 a pu être un point final savoureux.

Et c'est donc reparti pour 2016/2017, avec en vue de très nombreux derbys dans le groupe Nord Est de D2 (Montfort 1, Savigné 1, Lombron 1, St Mars 2, Connerré 2, Bonnetable 2 etc).

A l'aube de cette nouvelle saison, l'objectif sera de maintenir l'équipe première dans cette division, et tenter de jouer quelque chose si possible avec notre équipe réserve senior, bien lancée puisqu'actuellement en haut de classement de sa poule en championnat et en passe de se qualifier pour la première fois dans l'histoire du club en phase finale du Challenge du District.

Engagement d'une troisième équipe senior pour 2016/2017 !

Fort de l'arrivée de nouveaux joueurs et surtout de la promotion des U18 passant mécaniquement en seniors, le club a pu créer une troisième équipe pour donner du temps de jeu à tous, sans lui fixer d'objectif sportif, si ce n'est de disputer tous ses matchs sans forfait.

L'équipe vétérans est toujours engagée en championnat également, les résultats ne sont pas forcément là. Le club recherche toujours des vétérans pour compléter l'effectif actuel, n'hésitez pas à nous contacter !

L'école de foot vit bien également, notamment après l'essor de notre équipe de France lors du dernier Euro 2016 qui s'est déroulé dans notre pays et qui a suscité bien des vocations à St Cornelle : le club enregistre 40 petits footeux répartis en U7, U9 et U11.

C'est en préformation et formation (U13, U15 et U18) que le FCSC connaît quelques reculs d'effectifs. Tous les clubs étant plus ou moins concernés par ce phénomène, il faut se regrouper pour composer les équipes dans ces générations. C'est avec l'US Savigné l'Evêque que nous formons une entente dans ces catégories et cela se passe relativement bien.

L'effectif joueur du club se répartit donc dans tous les catégories suivantes : Deux équipes U7, une en U9, une en U11, une en U13, une en U15, une en U18, trois en senior et une en vétérans.

Le record du club depuis sa création en terme d'effectif devrait être pour la 4ème année consécutive dépassé. Il atteindra selon toute vraisemblance 166 licences.

Nous enregistrons également l'arrivée d'un nouvel arbitre au club, Alexandre HOTTIN, et le remercions de sa confiance.

Nouveauté : organisation d'une randonnée gourmande

Du côté des manifestations, le club organise toujours divers lotos, une tombola et la vente des calendriers pour son bon équilibre financier.

Le prochain loto sera un « double loto » : cette innovation étant programmée le vendredi 31 mars et le samedi 1er avril à l'Espace du Narais de St Mars la Brière.

Mais nous donnons également rendez-vous à tous les Cornéliens, et évidemment au-delà, pour une nouveauté que nous souhaitons mettre en place depuis un petit moment : **UNE RANDONNÉE GOURMANDE**. Elle aura lieu le **SAMEDI 20 MAI 2017** en fin de journée et s'étendra sur un circuit de 13 kms ponctué de l'apéritif au départ du stade municipal, d'une entrée, d'un plat chaud et d'un dessert + café à l'arrivée, également au stade municipal. Vous y attendez nombreux.

Pour conclure, un remerciement appuyé à nos bénévoles et dirigeants pour les nombreuses tâches accomplies, également à nos supporters et spectateurs qui viennent nombreux le dimanche après-midi notamment, pour encourager les équipes du FCSC et donner un peu d'animation dans le village. Remerciements enfin à nos partenaires institutionnels et sponsors qui concourent également à la bonne marche de notre association.

Allez le FCSC Sportivement, Le Bureau

Contactez **M. FROGER Stéphane** au 06-28-39-71-48 pour rejoindre le club ou pour tout autre renseignement.

Toutes les infos du club sur le site internet www.fcsc.com
Mail : 537568@liguedumaine.fr



TENNIS CLUB

L'association du Tennis Club de St Corneille a proposé des cours pour les jeunes de 6 à 17 ans les Lundi soir de 17h à 20h et les Mercredi de 18h à 20h ainsi que certains jeudis entre Mars et Juin. Ceux-ci ont été dispensés par notre professeur habituel Olivier LIMOUZIN. Au total 21 enfants, répartis en 5 groupes en fonction des niveaux, ont pu s'initier ou se perfectionner au tennis. La saison s'est clôturée par un tournoi interne au club suivi d'un barbecue avec la présence de nombreux parents.

Le cours de tennis est bien sûr disponible pour tous ceux qui souhaitent jouer en toute autonomie moyennant une adhésion annuelle allant de 14€ pour un jeune (-16 ans) à 45€ pour une famille.

Pour cette année, des cours sont à nouveau proposés au tarif de 43€ les 10 séances (Les jours et horaires seront planifiés en fonction des disponibilités de notre professeur). Les inscriptions auront lieu courant Février.

Nous vous attendons nombreux.

Le Bureau

Président : Jean-Michel GUERIF
Trésorier : Jérôme SIXTE-PORRET
Secrétaire : Peggy LEMERCIER



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET MISE EN FORME

L'association gymnastique volontaire a bien démarré la saison 2016/ 2017, avec 36 adhérentes pour le cours du soir et 18 le matin.

Chaque année nous avons le plaisir d'accueillir de nouvelles adhérentes qui intègrent une équipe toujours aussi fidèle au rendez-vous.

Les cours sont dispensés par deux animatrices sympathiques et très dynamiques agréés à la fédération française du sport.

Le jeudi matin avec Frédérique de 10 H à 11 H pour les cours seniors ou gym douce.
Le jeudi soir avec Gwénaëlle nouvelle animatrice de 20 H 30 à 21 H 30 pour les cours adultes.

Ces cours se déroulent dans la salle multi-usages (sauf pendant les vacances scolaires.) Les cours sont très diversifiés, chaque semaine de nombreux exercices sur fond musical (Steps, haltères, élastibands, ballons, bâtons ect.)

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, dans une ambiance conviviale où l'on garde forme et vitalité.

Les inscriptions se font lors des séances. Il est toujours possible d'adhérer en cours d'année avec les deux premières séances gratuites.

Composition du bureau :

Présidente : Françoise CHARTIER
Vice Présidente : Jocelyne COUTARD
Trésorière : Aurélie BARRE
Trésorière adjointe : Laëtitia RAGOT
Secrétaire : Céline PICHON
Secrétaire adjointe : Karine SOREAU



ASSOCIATION D'EXPRESSION CORPORELLE ET ARTISTIQUE DE SAINT CORNEILLE

Voilà la nouvelle équipe de l'atelier théâtre : Romane, Hippolyte, Célia, Eugénie, Zia, Loona, Marius, Perrine, Pierre, Léanne, Maëla et l'intervenante Margot Charon, comédienne du Théâtre Bascule.

Cette année les séances se dérouleront une fois par mois le mercredi après midi pendant 2h30-3h.

L'atelier se clôturera le week end du 13 et 14 mai 2017 par un échange avec les jeunes de l'atelier théâtre de Lombron: représentations à Lombron le samedi et à Saint Corneille le dimanche.

Contact : Béatrice Cailhau 0243275087 - Stéphane Fortin 0684491851

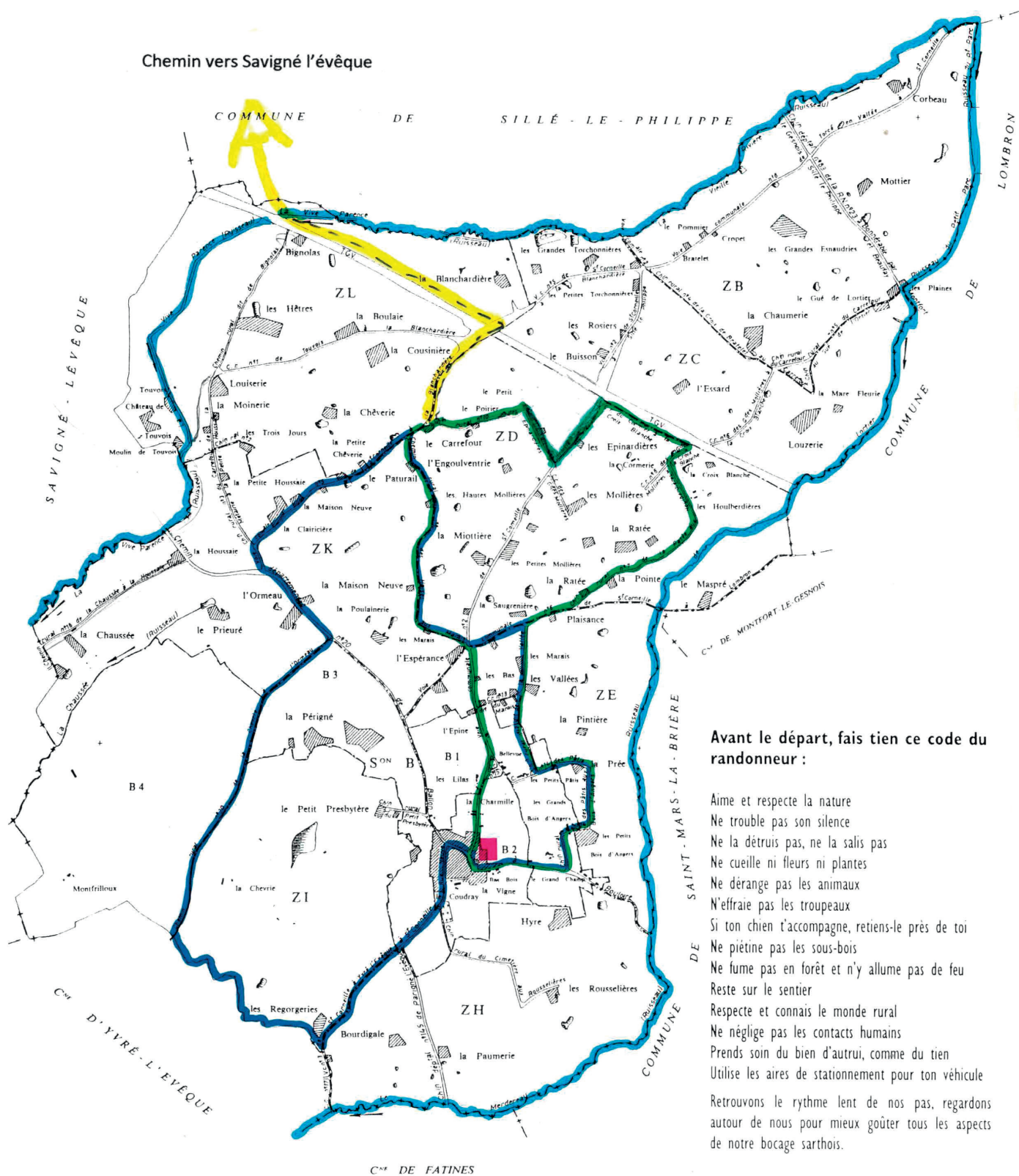
Bureau

Présidente : Béatrice Cailhau
Trésorière : Myriam Godefroy-Agram
Secrétaire : Marie Héléne Bénard
Secrétaire adjointe : Jocelyne Herouin



CHEMINS DE RANDONNÉES DE SAINT-CORNEILLE

Chemin vers Savigné l'évêque



Avant le départ, fais t'en ce code du randonneur :

- Aime et respecte la nature
 - Ne trouble pas son silence
 - Ne la détruis pas, ne la salis pas
 - Ne cueille ni fleurs ni plantes
 - Ne dérange pas les animaux
 - N'effraie pas les troupeaux
 - Si ton chien t'accompagne, retiens-le près de toi
 - Ne piétine pas les sous-bois
 - Ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu
 - Reste sur le sentier
 - Respecte et connais le monde rural
 - Ne néglige pas les contacts humains
 - Prends soin du bien d'autrui, comme du tien
 - Utilise les aires de stationnement pour ton véhicule
- Retrouvons le rythme lent de nos pas, regardons autour de nous pour mieux goûter tous les aspects de notre bocage sarthois.

Et maintenant bonne promenade.

— Cours d'eau — Parcours 7 km — Parcours 10 km

Le Cornélien
vous souhaite
une bonne et
HEUREUSE ANNÉE

2017

AGENDA DES MANIFESTATIONS 2017

29 Janvier 2017	Loto Savigné l'Évêque	Sacor Music'
31 Mars 2017	Loto à Saint Mars La Brière	Football Club
1 ^{er} Avril 2017	Loto à Saint Mars La Brière	Football Club
2 Avril 2017	à 16h00 A l'église chants de 3 Chorales du Canton (Connerré, Yvré et Savigné l'évêque)	
30 Avril 2017	Concert à Savigné l'Evêque	Sacor Music'
15 Mai 2017	Théâtre des enfants	Association d'expression corporelle
20 Mai 2017	Randonnée gourmande	Football club
23 Juin 2017	Faïtes de la musique	Comité des fêtes
25 juin 2017	Fête de l'école	Ecole Publique
30 Juin 2017	Théâtre	Gymnastique volontaire
27 Août 2017	Brocante	Comité des fêtes
19 Novembre 2017	Repas dansant	Comité des fêtes
26 Novembre 2017	Sainte Cécile	Sacor Music'
10 Décembre 2017	Loto	Gymnastique volontaire
16 Décembre 2017	Arrivée du Père Noël	Comité des fêtes